

Rapport préparatoire à la Conférence de la famille 2004

Adolescence, familles et loisirs

Président

Louis de BROISSIA

Président du Conseil Général de la Côte d'Or

Rapporteur

Hervé MECHERI

*Directeur de l'Institut national de la jeunesse et de
l'éducation populaire*

Secrétariat

Délégation interministérielle à la famille

SOMMAIRE

Lettre de mission	3
Avant-propos par Louis de Broissia, Président	6
Préambule par Hervé Mécheri, Rapporteur	9
Introduction générale	10

ETAT DES LIEUX

1. La mobilité des adolescents

1. Les déplacements : au-delà des transports scolaires	13
<i>Propositions</i>	16
2. Le logement des adolescents : vers des possibilités d'hébergement familial	18
<i>Proposition</i>	19
3. La découverte de l'Europe : une nécessité pour l'avenir	19
<i>Proposition</i>	21

2. Les médias

1. L'éducation aux médias : savoir pour mieux comprendre	25
<i>Proposition</i>	26
2. L'offre médiatique : se repérer dans la diversité	26
<i>Proposition</i>	26
3. Les jeunes et la presse : découvrir le pluralisme de l'information	27
<i>Proposition</i>	28
4. Internet : miser sur l'intergénérationnel	29
<i>Proposition</i>	33

3. Les pratiques culturelles, sportives et les loisirs éducatifs

1. Les pratiques culturelles : la reconnaissance des actions spontanées	35
<i>Proposition</i>	36
2. Le sport : soutenir la pratique de tous, l'importance de la famille	37
<i>Propositions</i>	38
3. Les loisirs éducatifs : introduire une plus grande souplesse	38
<i>Proposition</i>	40

4. Les politiques publiques et le temps libre des adolescents

- | | |
|---|----|
| 1. Les acteurs : une multiplicité d'intervenants | 42 |
| 2. L'accès aux loisirs : une cohérence nécessaire | 47 |
| <i>Propositions</i> | 47 |

EXAMEN DES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----|
| Proposition 1 : Favoriser la mobilité des jeunes en milieu urbain par une carte jeune de transports | 51 |
| Proposition 2 : Favoriser la mobilité des jeunes en milieu rural | 52 |
| Proposition 3 : Elargir l'offre de logements destinés aux jeunes temporairement éloignés de leur famille : <i>la Charte logement inter-familles</i> | 53 |
| Proposition 4 : Construire l'Europe avec la jeunesse : <i>Ados'Europe</i> | 54 |
| Proposition 5 : Eduquer aux médias | 56 |
| Proposition 6 : Créer une signalétique positive pour l'ensemble des médias | 57 |
| Proposition 7 : Encourager les jeunes à lire la presse écrite | 58 |
| Proposition 8 : Organiser le réseau de jeunes médiateurs Internet : <i>Net-génération</i> | 59 |
| Proposition 9 : Accompagner et soutenir les pratiques artistiques amateur des adolescents | 61 |
| Proposition 10 : Faire évoluer le cadre normatif applicable aux structures de loisirs ouvertes aux adolescents | 62 |
| Proposition 11 : Fonder la maison « virtuelle » des adolescents | 64 |
| Proposition 12 : Faciliter l'accès des adolescents aux loisirs par un « passeport loisirs » | 66 |
| Proposition 13 : Favoriser la pratique sportive des adolescents, seuls et en famille | 69 |
| Proposition 14 : Soutenir les pratiques sportives des adolescents en situation de handicap | 71 |

SYNTHESE ET RAPPEL DES PROPOSITIONS

- | | |
|----------------------------------|----|
| <i>Eléments de bibliographie</i> | 76 |
|----------------------------------|----|

*Le Ministre délégué à la famille
auprès du Ministre de la santé,
la famille et des personnes handicapées*

République Française

Paris le 06 NOV. 2003

Monsieur le Président, *cher Louis,*

La prochaine conférence de la famille se réunira au printemps prochain sous la présidence du Premier ministre.

L'adolescence, une des préoccupations majeures du Président de la République, sera au cœur de ses travaux.

Il s'agit, au delà de l'analyse des difficultés propres à cet âge, d'envisager les conditions de la réussite de l'adolescence.

Je définirais celle-ci comme l'épanouissement d'un enfant en un adulte, afin qu'il devienne acteur responsable de son parcours personnel, professionnel, familial, civique, et qu'il découvre et comprenne, pour y adhérer, les grandes valeurs partagées par notre société.

Par adolescence, j'entends les jeunes entre 11 et 18 ans, ce qui correspond à l'entrée en sixième pour se terminer avec l'acquisition de la majorité. Notre pays compte quelque 5 millions d'adolescents dont la très grande majorité, malgré les difficultés inhérentes à cet âge, se porte bien. Bien évidemment la famille et l'école jouent un rôle essentiel en ce domaine.

L'adolescence constitue l'une des périodes de la vie au cours de laquelle le « temps libre » est le plus important.

Durant ce "temps des adolescents" les jeunes participent à une très large variété d'activités notamment sportives, culturelles ou de loisirs y compris à travers les nouvelles technologies de communication, à des voyages...

Il existe de nombreux dispositifs privés ou publics, nationaux ou locaux, à caractère social ou non qui peu ou prou sont destinés aux adolescents et peuvent contribuer à atteindre cet objectif, dans le domaine des transports, du sport, des loisirs, de la culture, des médias...

Pour autant chaque dispositif pris individuellement répond à ses propres logiques alors que leur combinaison pourrait tout à la fois apporter cohérence, efficacité, lisibilité et dynamisme.

Dans cette optique et en vue de préparer cette conférence de la famille j'ai souhaité vous confier la présidence d'un groupe de travail "**adolescence, familles et loisirs**".

Ce groupe s'attachera particulièrement à définir une action de pédagogie et de communication tant à l'égard des parents que des adolescents, permettant ainsi de mieux faire connaître ces dispositifs, de les valoriser et d'en renforcer l'efficacité.

Il abordera dans cette perspective le champ des activités culturelles, sportives et de loisirs proposées aux adolescents.

Après en avoir étudié son opportunité, Ce groupe aura pour mission de définir les modalités de l'éventuelle mise en place d'un "**chèque d'activités périscolaires**" en lien avec les collectivités locales, les mouvements d'éducation populaire, les fédérations sportives et les organismes sociaux, destiné à faciliter l'accès à l'ensemble des activités culturelles, sportives et de loisirs. Le groupe devra avant toute chose s'efforcer de donner une vue d'ensemble de ce sujet et de proposer un premier bilan de l'effectivité et de la visibilité des outils existants.

Il conviendra d'intégrer dans cette réflexion la problématique de la mobilité, notamment pour l'accès aux activités culturelles et sportives en milieu rural et de rester attentif aux principes généraux qui fondent les politiques d'accès à ces activités en milieu urbain. Au-delà de celles-ci, les adolescents doivent pouvoir effectuer plus facilement qu'aujourd'hui des déplacements à l'étranger, notamment chez nos partenaires européens.

Enfin, Je souhaite que soit abordé dans ce groupe la relation entre les adolescents et les médias. J'attends de lui qu'il puisse apporter sa contribution à la politique de l'éducation à l'image menée par les pouvoirs publics, et plus particulièrement au décodage des images et des messages d'information pour les parents et les jeunes.

De la même façon, ce groupe devra étudier les conditions permettant aux adolescents de se familiariser avec la presse écrite, en particulier la presse quotidienne régionale, dans le cadre de la politique du gouvernement en faveur de la presse.

Vous veillerez également à intégrer à vos réflexions l'apparition des technologies de l'information et de la communication qui prennent une place importante dans la vie des adolescents.

Le groupe de travail pourra procéder à toutes les auditions qu'il jugera utile, en particulier à celle d'acteurs de terrain.

Pour mener à bien cette mission, vous serez assisté d'un rapporteur, M. ainsi que d'un secrétariat assuré par la délégation interministérielle à la famille.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser votre rapport de propositions pour le 15 février 2004.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et les plus amicaux.*



Christian JACOB

Monsieur Louis de BROISSIA
Secrétaire Général
Assemblée des Départements de France
6, rue Duguay Trouin
75007 Paris

AVANT PROPOS

par Louis DE BROISSIA

Notre groupe de travail a été particulièrement sensibilisé à la nécessité d'exprimer que l'adolescence (11-18 ans) devait être abordée comme une classe d'âge par définition transitoire (entre le vécu de l'enfance et la responsabilité du jeune adulte) et qu'à cet égard :

C'était une catégorie de jeunes qu'il était particulièrement important d'accompagner sur le plan des loisirs, de sa pratique sportive, de son accès à la culture, de ses capacités de mobilité, de sa maîtrise des médias, enfin de sa découverte d'autres modes de vie (France et Europe) ;

Le groupe de travail qui a été réuni fut très présent, engagé dans la recherche de solutions concrètes, exprimant des points de vue souvent complémentaires et à l'écoute de toutes les expressions.

Nous avons été très heureux de l'animer avec les rapporteurs et l'appui irremplaçable des collaborateurs du ministère délégué à la famille.

Après de très nombreuses auditions, nous pouvons résumer notre proposition sur 6 axes de réflexion pour le rapport du groupe de travail :

1. L'identité du futur jeune adulte paraît s'affirmer plus jeune (15-16 ans) qu'à l'âge légal d'émancipation. Le jeune adulte poursuit sa vie d'adolescent avant de trouver son émancipation familiale ou économique (18-25 ans). Il est donc apparu important à notre groupe que cette identité de pré-jeune adulte lui soit reconnue de telle sorte que sa réceptivité à tout ce qui lui est proposé lui permette de passer aussi souvent que possible du rôle de consommateur (voire de 'zappeur') au rôle d'adhérent ou de pratiquant ou de responsable.

Notre groupe de travail a donc considéré qu'une carte de pré-jeune adulte devait lui permettre d'accéder plus facilement à ses responsabilités, et donner lieu à reconnaissance.

Des mesures simples pour les jeunes doivent être proposées aux jeunes adultes (accès aux salles, assurance du jeune adolescent facilitée, information systématique sur les associations de jeunes et les associations inter-générationnelles).

2. L'offre nationale en matière de sports, culture, loisirs, découvertes est aussi abondante que dispersée et inégale. Partout où l'offre à l'adolescent, à sa famille est rassemblée, nous constatons une autre appropriation, plus profonde, plus prometteuse. Partout où la pratique peut être conjointe (famille, associations ou clubs) plus durable est l'engagement.

Le ministère délégué à la famille ne pourra agir seul. De haut en bas, doit être proposé aux acteurs de terrain (les CAF ou mutuelles, les responsables des collectivités territoriales, les autres services de l'Etat, Education Nationale, Jeunesse, Sports, Politique de la Ville, Culture, les associations) :

- Un partenariat spécifique et global adolescents et jeunes adultes qui fait sauter toutes les frontières traditionnelles d'intervention ;

- Un point territorial d'information familles/adolescents, avec toutes les offres rassemblées sur le territoire.

L'émergence (légale et spectaculaire) des intercommunalités de projets (communautés de communes, d'agglomération, urbaine) est une chance à saisir immédiatement.

Les dotations de l'Etat (en particulier, Dotation Globale de Fonctionnement), l'engagement des différentes CAF ou des mutuelles prestataires doivent être recentrés sur ce partenariat volontaire : Les Conseils généraux ou les Conseils régionaux s'impliqueront d'autant plus naturellement qu'ils exercent des responsabilités dans l'ouverture au monde des collégiens, des apprentis ou des lycéens.

3. Si notre groupe considère qu'il existe une vraie offre sportive, de loisirs musicaux, etc..., il constate parallèlement :

- Un manque d'affichage culturel, hors temps scolaire (tout lieu public culturel ouvert sur présentation de la carte Jeune Adulte Engagé) ;
- Un besoin, non satisfait de façon singulière, d'apprentissage des usages d'Internet à vocation personnelle et familiale (hors usage pédagogique) ;
- Une absence, de façon remarquée par notre groupe de travail, d'initiation à la pratique maîtrisée de la presse écrite, de la radio, de la télévision et une demande pour un développement des actions existantes pour le cinéma.

Notre groupe fera des propositions pratiques pour combler des carences dommageables.

4. L'absence de mobilité de l'adolescent (ou les difficultés à sa mobilité personnelle) est un des handicaps les plus évidents à son épanouissement à la culture, aux sports, loisirs, découvertes et bien sûr, aux voyages en France et en Europe.

Le gouvernement aura des exécutifs régionaux ou départementaux réélus en avril: un contrat territorial de déplacements de l'adolescent pourra être négocié.

Ces formules existent déjà en Ile-de-France, en projet en région Rhône-Alpes, et doivent être étendues sur l'ensemble du territoire français, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2007-2012.

Les déplacements scolaires sont très correctement assurés, les transports péri-scolaires ou de temps libre engagé doivent trouver des financements croisés (jeunes adultes, adolescents), validant l'accès à des conditions privilégiées par la carte Jeune Adulte Engagé.

5. L'adolescent et sa famille recherchent des formules de financement simples permettant l'adhésion à de nouvelles pratiques d'engagement personnel.

Cette adhésion commence par l'accès facile à de nouvelles "consommations" (sports, loisirs, mobilités, etc.). Compte tenu des avantages respectifs des systèmes de chéquiers (le ticket restaurant est devenu populaire car simple), mais aussi des cartes (à puces, monétique), un appel à projets doit être lancé pour que, dans le cadre de contrats territoriaux, la formule soit appuyée par le gouvernement : il y faudra des incitations fiscales et administratives.

6. Notre groupe a été fortement sensibilisé au constat que pour les adolescents issus des "classes basses/moyennes" et sans doute aussi ceux des familles nombreuses¹, il est plus difficile pour les enfants, les adolescents pré-adultes d'accéder à ces formules de "temps libre et assumé". A cet égard, il y a une préoccupation soulevée dans les milieux aussi bien urbains que ruraux.

L'adolescent (et pré-adulte) aspire à s'intégrer dans le monde du temps libre, du temps personnel (en plus de sa scolarité ou de sa préparation professionnelle).

Toute formule intergénérationnelle est à privilégier (sans s'écarter des dispositifs protecteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire) : de l'aide apportée par les plus jeunes aux seniors sur Internet, à la pratique parallèle des sports, des différentes expressions culturelles, ou du suivi des jeunes (en difficulté ou non) par le tutorat et la médiation familiale.

¹ Selon le dernier recensement de 1999, sur le total des familles avec enfant(s), 42% en avaient un, 38% en avaient deux, 15% en avaient trois et 5% quatre ou plus : la France compte donc plus de 1.7 millions de familles nombreuses, c'est-à-dire de trois enfants ou plus. Leur niveau de vie reste inférieur à celui de l'ensemble des ménages. Dans son dernier rapport de février 2003, le Haut Conseil de la Population et de la Famille constate que les aides publiques vers les familles avec enfant(s) compensent en partie le coût de ces derniers, mais que les familles nombreuses et monoparentales profitent relativement moins bien de cette redistribution.

PREAMBULE

par **Hervé Mécheri**

Le ministre de la famille a composé un groupe de travail d'environ 40 personnes lié à la diversité des thèmes abordés puisqu'il comprenait des représentants d'associations ou de fédérations nationales, de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole et, à part sensiblement égale, des représentants des médias, des personnalités qualifiées et d'élus. Une équipe de la Délégation Interministérielle à la Famille, a soutenu l'organisation et participé aux travaux.

Dès la troisième séance et malgré les difficultés de déplacement liées à ce public, quelques jeunes issus d'une classe de troisième et d'une classe de première du Lycée Rabelais de Meudon (Hauts de Seine) ont été associés aux travaux et ont apporté l'éclairage sur les attentes spécifiques de leur génération.

Les modalités de travail, proposées et acceptées par le groupe, ont permis de maintenir, malgré l'importante disponibilité requise (14 réunions dont une sur la journée et une à l'extérieur avec des sous-groupes sur trois lieux différents), un fort taux de présence (plus de 75%) dans une ambiance totalement sereine et respectueuse de la parole de l'autre.

La plus grande partie du temps collectif a été consacrée à des auditions d'acteurs de terrain, d'institutions, d'opérateurs, publics, privés, associatifs et à but lucratif, et de chercheurs. Ces interventions ont débouché sur de fructueuses discussions. Les visites sur le terrain ont suscité d'intéressants échanges :

- Dans une ville de la grande banlieue parisienne : Mantes la Jolie,
- En milieu rural, dans la Sarthe
- Avec des jeunes en situation de handicap à Paris.

En outre, le groupe a pu bénéficier des contributions de Luc Machard (rapport « Sport, adolescence et famille » remis en novembre 2003), de Geneviève Guicheney, médiatrice à France Télévision, de Michaël Bullara (rapport remis en janvier 2004 : « Favoriser les pratiques culturelles, sportives et citoyennes de la jeunesse ».), et d'Isabelle Falque-Pierrotin (rapport remis en février 2004 : « Les Enfants du Net-Les mineurs et les contenus préjudiciables sur l'Internet »).

Enfin, des contributions ont été recueillies auprès des 120 fédérations et mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Les propositions, présentées par ce groupe, sont donc le fruit d'un travail collectif avec la prise en compte des contributions successives et finales des membres du groupe.

La principale caractéristique des débats a été la liberté totale d'expression des membres du groupe et des personnes rencontrées.

*« Vos enfants ne sont pas vos enfants.
Ils sont les fils et les filles de l'appel à la Vie elle-même.
Ils viennent à travers vous mais non de vous.
Et bien qu'ils soient avec vous ils ne vous appartiennent pas.
Vous pouvez leur donner votre amour, mais non point vos
pensées,
Car ils ont leurs propres pensées... »*

Khalil Gibran²

INTRODUCTION GENERALE

L'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990, reconnaît le droit aux loisirs, en indiquant que « les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant à participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité ».

L'accès aux loisirs est ici présenté comme un élément constitutif des besoins fondamentaux des enfants et des adolescents. Cet accès participe à son épanouissement personnel et favorise le processus de socialisation du jeune.

Le temps libre n'est pas un temps vide. Il offre aux enfants et aux adolescents une grande diversité de situations à vivre, qui présentent deux caractéristiques essentielles :

- Un temps privilégié de découverte de soi, temps du développement d'aptitudes propres à chacun, de l'acquisition de connaissances et de compétences dans les domaines de la culture, du sport...
- Un temps de découverte des autres et de la vie sociale, temps qui permet l'exercice de la citoyenneté, la rencontre avec d'autres systèmes de valeurs, de comportements, offrant aux adolescents la possibilité de mieux se situer dans la société.

« L'usage » de ce temps libre chez l'adolescent s'inscrit dans une période de développement de sa personnalité qui se caractérise par une oscillation entre le souci de protection toujours présent et la recherche de l'autonomie qui s'affirme.

Dans ce subtil équilibre, la famille, de l'avis même des adolescents, joue un rôle essentiel. Ainsi, 54% d'entre eux comptent sur elle pour les accompagner sur le plan affectif, matériel, éducatif et de l'écoute³.

Dans le même temps, de multiples initiatives sont prises par un grand nombre d'acteurs : Etat, collectivités locales, école, associations, organismes sociaux... pour accompagner les adolescents.

Le groupe de travail a procédé à de nombreuses auditions afin d'examiner les champs du souhaitable et du possible. Il a retenu quelques thèmes tels la mobilité, les médias, la culture, le sport, les activités de loisirs encadrés. Il a souhaité aborder ces thèmes dans une approche globale des politiques publiques.

² Poème lu au groupe par Joël-Yves Le Bigot lors de son audition le 10 décembre 2003

³ Sondage Sofres-octobre 2003 pour les Rencontres de l'adolescence

ETAT DES LIEUX

1. LA MOBILITE DES ADOLESCENTS

Sur le plan des politiques publiques, et dans le cas des adolescents, le service des transports en commun a été conçu comme un moyen de satisfaire à l'obligation de scolarité. L'offre de transport s'est construite autour d'un trajet domicile/école.

Aujourd'hui la demande des adolescents et de leurs familles s'étend à d'autres destinations que l'école et à des horaires et jours hors temps scolaire.

La capacité de se déplacer symbolise en effet l'indépendance et l'autonomie. A ce titre la mobilité représente la forme moderne du voyage initiatique. Elle recouvre trois aspects : les déplacements, le logement, et la découverte par le voyage.

1. Les déplacements : au-delà des transports scolaires

Si la voiture est particulièrement valorisée, notamment chez les jeunes, tout comme la moto et le vélo, les transports publics ont en revanche l'image d'un moyen de transport peu attractif (lignes et horaires imposés, voyage collectif).

Pour autant, les transports en commun sont pour beaucoup d'adolescents le seul moyen de se déplacer en raison de leur âge ou à défaut d'autres moyens de transport.

De ce point de vue, une politique des transports qui intégrerait mieux la problématique de la mobilité des adolescents en ne s'attachant pas à la seule dimension scolaire participerait d'une véritable politique familiale et éducative.

Le constat d'inégalité

Le groupe a constaté qu'en matière de transports, les actions menées par l'Etat, les collectivités locales et les services publics n'intègrent pas particulièrement les besoins spécifiques des adolescents, ceux-ci étant considérés comme une catégorie parmi d'autres d'utilisateurs.

La situation actuelle est porteuse d'inégalités sociales et territoriales :

- Les questions se posent de façon différente selon que l'on habite en ville, en banlieue, à proximité de grandes agglomérations ou en milieu rural qui, lui-même, connaît des situations contrastées ;
- l'isolement de certains quartiers vient conforter des situations d'exclusion qui peuvent être à l'origine de débordements ;
- les adolescents en situation de handicap, rencontrés par certains membres du groupe, ont exprimé fortement leur désir de vivre avec les « valides » (transports, loisirs, sports...) Si les entreprises publiques mettent progressivement en service des bus accessibles, les sociétés privées de transports semblent plus lentes à suivre ce mouvement (adaptation des équipements, sensibilisation des professionnels aux spécificités du handicap) ;
- les aides publiques qui s'attachent à faciliter la mobilité des adolescents (transports scolaires, abonnement à tarif préférentiel type Imagine'R en Ile de France, cartes jeunes) sont multiples mais différenciées en termes de prise en charge selon les régions, les départements et les communes. Il en résulte d'inévitables inégalités territoriales, ainsi qu'un manque de lisibilité de l'effort réparti entre les uns et les autres.

QUELS SONT LES ACTEURS ?

- Le transport des jeunes vers les établissements scolaires est pris en charge par les Conseils généraux qui en assurent le financement sur l'ensemble du territoire.
- Les transports collectifs urbains relèvent de la compétence des communes et des regroupements de communes appelés autorités organisatrices⁴ (bien qu'ils ne soient évidemment pas spécifiquement dédiés aux adolescents, ils participent à leur mobilité).
- Le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (secrétariat d'Etat aux transports et à la mer) prépare et met en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine des transports (réglementation, recherche, contrôle).

1.1 La mobilité en milieu urbain

Les déplacements nécessités par les études, à savoir ceux des écoliers, des lycéens et des étudiants sont assurés à hauteur de 30 % par les transports publics, 20 % par la voiture, 50% par la marche et les déplacements en « deux roues ».

A cet égard, la population des usagers des transports publics urbains est composée d'un peu plus de femmes que ne l'est la population urbaine en général et de nettement plus de jeunes, étudiants ou lycéens. Ces deux catégories de population, peuvent d'une certaine manière être considérées comme « captives » des transports publics.

Pour faciliter la mobilité des adolescents à la fois pendant et en dehors du temps scolaire, une quarantaine de dispositifs innovants ont d'ores et déjà été initiés localement :

a) l'exemple de la carte Imagine'R

L'audition de représentants de la RATP et de la SNCF a permis au groupe de recueillir des éléments utiles sur ce dispositif.

Imagine'R a vu le jour en 1996-97 à l'initiative de la RATP et de la SNCF avec le concours du Syndicat des Transports Publics en Ile de France (STIF)⁵. Initialement, il s'agissait de répondre à une question tarifaire, aucun mécanisme de prise en charge spécifique des transports n'existant à l'époque pour les jeunes collégiens, lycéens, étudiants et apprentis de 11 à 26 ans. La carte Imagine'R permet l'accès à tarif réduit pour cette catégorie de population à l'ensemble du territoire de l'Ile-de-France, par un système de zones similaire à celui de la carte orange.

Le STIF a ensuite accordé un « dézouage » (la possibilité de se rendre partout en Ile de France sans tenir compte du nombre de zones couvertes par la carte) le week-end, puis pendant les petites vacances scolaires. Il est prévu de l'étendre aux vacances d'été.

⁴ En 2002, près de 80% des autorités organisatrices étaient des structures intercommunales et ce mouvement continue à s'amplifier (Commissariat général au plan : rapport de R. Ries, 2003)

⁵ Le STIF est un Etablissement Public d'Etat

Les promoteurs ont rapidement compris que ce titre ne connaîtrait un véritable succès que dans la mesure où il ne serait pas une simple version « carte orange pour les jeunes ». Ainsi y ont-ils adjoint des services permettant aux jeunes d'accéder à diverses réductions.

La carte Imagine'R comporte à ce jour deux volets :

- une réduction sur le transport (40 % du coût moyen de la Carte Orange mensuelle)
- des offres commerciales (places de cinéma à prix réduit, bons d'achat, restauration rapide à prix préférentiel etc.) correspondant aux attentes des jeunes qui se positionnent en consommateurs, demandeurs de réduction sur les tarifs.

L'abonnement est souscrit auprès d'un guichet de la SNCF ou de la RATP. Une carte dans laquelle est insérée une « puce » comportant des éléments d'identification personnelle et une photographie intégrée, est adressée au demandeur sous 15 jours. Le titre, valable un an est payable en un ou plusieurs règlements.

Dès 1998, 350.000 jeunes se sont abonnés. Aujourd'hui près de 680.000 jeunes franciliens scolarisés sont titulaires de ce titre, répartis quasiment pour moitié entre les collégiens et les lycéens, d'une part, et les étudiants d'autre part. Environ 40 % des collégiens et 60 % des lycéens utilisent Imagine'R.

Le financement du dispositif Imagine'R est assuré par plusieurs partenaires : STIF, Conseil Régional (lycéens), Conseils Généraux (Collégiens, dans des proportions variables selon les départements), Etat (ministère de l'éducation nationale)...

Imagine'R qui n'était au départ que le support d'un titre de transport, est devenue une carte générationnelle.

b) Les autres dispositifs existants

- La plupart des réseaux proposent des tarifs réduits pour les jeunes afin de les engager à prendre l'habitude d'utiliser les transports publics. Toutefois, les réductions sont variables d'un réseau à l'autre en fonction des politiques locales décidées par les autorités organisatrices (260 en France) et des moyens financiers consacrés à cette action.

La définition des populations bénéficiaires n'est pas homogène : dans certains cas la notion de scolarité a été privilégiée, allant jusqu'à faire bénéficier du tarif réduit les personnes inscrites dans un établissement d'enseignement, quel que soit leur âge ; alors que dans d'autres cas la réduction est liée à la date de naissance, que la personne soit en formation, en situation de travail ou en recherche d'emploi. Ces différentes pratiques manquent de lisibilité et sont source d'inégalités.

- Une autre question liée à celle des tarifs, concerne la carte de transport, c'est-à-dire le support physique et personnalisable des titres de transport. Plusieurs grandes villes sont en train de déployer des systèmes de cartes électroniques qui peuvent contenir des informations sur les droits à réduction attribués aux titulaires.

1.2 La mobilité en milieu rural

La question de la mobilité ne peut être abordée de la même façon en milieu rural, dans la mesure où les réseaux de transports collectifs y sont peu développés. Plus de 20% de la population métropolitaine vit dans un espace à dominante rurale. Les zones rurales à l'ombre des villes dynamiques s'y distinguent de celles où l'habitat est très dispersé. Dans certains périmètres, seuls les transports scolaires sont assurés pour les 11-18 ans. Ainsi, en dehors des périodes de classe, les jeunes se trouvent éloignés des lieux de loisirs.

Un nombre toujours croissant de familles s'installent en zone rurale, à la périphérie de zones urbaines: le recensement de 1999 fait ressortir une augmentation de la population résidant en zone rurale, celle-ci retrouvant son niveau de 1962, du fait d'un solde migratoire positif. Cette nouvelle population, que l'on peut qualifier de « ruraine » a des attentes en matière de mode de vie et de consommation qui se rapprochent de celles de la population urbaine : équipements, réseau de transports collectifs, par exemple.

Pour leurs déplacements, les adolescents qui vivent dans ces zones dépourvues de transports collectifs font appel à leurs familles mais imaginent aussi des solutions qui leur permettent d'acquérir leur autonomie par rapport à leurs parents.

Des initiatives tout à fait intéressantes se sont développées sous l'impulsion des acteurs du milieu rural, tels que des associations comme Familles Rurales, les organismes de protection sociale du secteur, la MSA. Elles s'appuient sur la capacité des jeunes à se mobiliser par eux-mêmes et à être acteurs de solutions pour leurs déplacements. Il s'agit de micro-projets, au plus près des jeunes, nécessitant des financements peu élevés, tels que des expériences de co-voiturage, de point stop, de sécurisation de voies pour deux roues, de véhicule inter associatif en cogestion avec des communes, etc.

Le groupe a pu apprécier ce type de démarches et sa pertinence à l'occasion d'une visite dans la Sarthe.

1.3 Propositions

1.3.1 Vers une carte jeune unifiée de transport ?



Voir Proposition 1

a) Objectif

- Favoriser l'accès des adolescents aux transports en commun, sur l'ensemble du territoire, y compris pendant les périodes de vacances scolaires afin qu'ils puissent accéder à des loisirs et activités.
- Inciter les autorités organisatrices à la création d'une carte de transport unifiée pour les adolescents (collégiens, lycéens, apprentis, étudiants) indifféremment utilisable pour accéder à leurs lieux de formation et de loisirs.

b) Mise en œuvre

En termes de faisabilité, le groupe a noté que l'instauration d'une carte de ce type à usage national soulevait deux problèmes qu'il conviendrait d'étudier :

- Le premier⁶ volet concerne la réalité des pratiques sur les tarifications réduites déjà mises en œuvre pour les jeunes et les éventuelles mesures législatives visant à encadrer les décisions des autorités organisatrices en vue de garantir partout un niveau de réduction minimum pour certaines catégories de bénéficiaires.
- Le second⁷ porte sur le support des titres de transport, c'est-à-dire une billetterie unique qui offre la possibilité de voyager sur tous les transports (métro, bus, car, tramway, train). Les systèmes de billetterie électronique actuels n'ont pas été conçus pour être « interopérables », c'est-à-dire que les cartes remises par un réseau ne sont pas utilisables dans un autre.

Ce changement représenterait donc pour les autorités organisatrices de nouvelles obligations et impliquerait une complexification de leurs équipements.

Il correspondrait à une mise en commun de certaines fonctions (organisation du contrôle des titres, service après vente des cartes ...) dont elles n'ont pas la pratique.

Le poids de l'Ile de France, qui représente la moitié environ du transport public en France, peut faire craindre également une domination des opérateurs de cette région sur un tel système de carte.

1.3.2 Développer des solutions innovantes en milieu rural :

Voir Proposition 2

a) Objectif

- Inventorier les initiatives développées en milieu rural pour favoriser les déplacements.

Soutenir et favoriser le développement d'initiatives nouvelles, une incitation nationale marquerait l'intérêt que la collectivité porte aux jeunes des zones rurales et mobiliserait les partenaires locaux concernés par la question

b) Mise en œuvre

Organisation un appel à projet national pour le financement d'actions favorisant les déplacements, liés aux loisirs des jeunes vivant dans les zones rurales.

Constitution d'un jury par le ministère délégué à la famille et celui des transports afin de retenir les projets les plus opérationnels.

Un organisme comme la MSA par son implantation dans le monde rural et son savoir-faire pourrait servir de relais à ces appels à projets.

⁶ ce volet pourrait être confié à un bureau d'études spécialisé et piloté par le ministère de l'équipement (direction des transports terrestres), le Groupement des Autorités Responsables de Transport, l'Union des Transports Publics et le ministère délégué à la famille. Son coût serait de l'ordre de 50.000 € et le délai de réalisation de 2 à 3 mois.

⁷ Le pilotage devra être confié à un groupe spécifique, maître d'ouvrage de l'étude, par exemple le ministère délégué à la Famille, en liaison avec le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques.)

2. Le logement des adolescents : vers des possibilités d'hébergement familial

2.1. Constat

L'accès à l'autonomie des adolescents passe pour nombre d'entre eux par des périodes plus ou moins temporaires d'hébergement hors du domicile familial.

Cette nécessité de mobilité spatiale des adolescents relève de différentes situations et peut apparaître dans le cadre : du cursus scolaire, des formations professionnelles en alternance ou d'apprentissage, d'emplois saisonniers, de vacances ou de stages sportifs ou culturels.

Au-delà du déplacement, se pose donc la question du logement et de l'hébergement de l'adolescent, lorsque l'aller-retour quotidien à partir du domicile familial n'est ni possible, ni parfois souhaitable.

Ces impératifs de mobilité résidentielle aboutissent à des situations de double, voire de triple résidence et créent des contraintes pour les adolescents et leur famille en termes de surcoût financier mais également de difficultés d'accès à l'offre de logement ou d'hébergement.

Si ces situations ne concernent pas uniquement les adolescents, les besoins sont néanmoins réels pour cette catégorie de population. Elles s'inscrivent dans un contexte particulier tenant au fait qu'il s'agit de mineurs.

Actuellement, divers dispositifs existent pour y remédier. Il s'agit de l'hébergement : en internat scolaire, en centre d'apprentissage, en structure collective, par la location de meublé ou de chambre d'hôtel, en colocation etc.

Ces hébergements peuvent être quantitativement insuffisants et ne sont pas nécessairement adaptés à l'accueil de courte durée des adolescents (en particulier en internat).

S'agissant des mineurs, se pose par ailleurs, la question du partage des responsabilités entre l'adolescent, la famille, l'organisme hébergeant et les tiers (les centres de formation, les structures sportives et de loisirs, l'employeur dans le cas des emplois saisonniers). L'éloignement géographique de l'adolescent et de sa famille engendre de légitimes inquiétudes quant à la qualité de l'accueil de l'enfant, au contrôle de ses activités et à l'encadrement dont il bénéficie.

Ainsi, en Espagne des dispositifs existent permettant à des jeunes d'être logés chez des personnes âgées, en contrepartie de petits services de proximité. Les jeunes et leurs familles peuvent ainsi trouver des logements à bas prix et les personnes âgées bénéficier d'une présence chez elles. Compte tenu de son intérêt, cette formule mérite d'être étudiée.

2.2. Proposition : « La Charte Logement Inter Familles » (CALIF)

Voir Proposition 3

a) Objectif

Pour répondre aux besoins de mobilité résidentielle des adolescents, il est souhaitable d'élargir les différentes capacités d'accueil des adolescents en sachant qu'il ne peut y avoir de réponse unique.

c) Mise en œuvre

- Mise en place d'une charte « logement inter-familles » signée entre la famille du mineur et la famille accueillante.
- La constitution d'un réseau de familles accueillantes et de familles en situation de demande pourrait être confiée aux Unions Départementales des Associations Familiales. Ces dernières, en liaison avec les communes, pourraient attribuer un label de qualité aux familles accueillantes.
- L'implication de l'ensemble des acteurs concernés représentant les familles, les établissements scolaires, l'emploi et la formation professionnelle, les sports et la culture en lien avec les collectivités locales est également souhaitable.

Au Québec il existe des familles d'accueil, signalées par un « A » sur les portes de leur maison. Ces familles, qui ont reçu une formation sont à l'écoute de tous, familles et jeunes en recherche d'informations et de conseils. Elles peuvent aussi accueillir des jeunes ayant besoin de prendre du recul pendant quelque temps loin du foyer familial et en toute sécurité. Cet accueil se situe en dehors de toute démarche policière et formelle. Le jeune peut se confier sans crainte, sans jugement.

L'accueil et l'hébergement des jeunes en difficulté étant traité par le groupe de travail « santé, adolescence et familles », les membres du groupe n'ont pas souhaité approfondir l'expérience québécoise, mais estiment utile de la mentionner. Le concept de « prévenance » est préféré à celui de prévention. Alors qu'en France, le terme de *prévention* sous-entend la notion de « problèmes », celui de *prévenance* renvoie au fait d'être attentif aux autres. L'idée québécoise pourrait inspirer de nouvelles formules d'accueil familial des adolescents en France. Il s'agit d'une piste à creuser, en lien avec les institutions de protection de l'enfance.

Il s'agit d'attitudes à la fois individuelles et collectives. Face à certains besoins, des réponses simples peuvent être apportées localement qui ne font pas nécessairement appel à des professionnels.

3. La découverte de l'Europe : une nécessité pour l'avenir

3.1 Constat

Le contexte institutionnel :

L'année 2004 constitue une étape importante de la construction européenne, du fait de l'élargissement à 10 nouveaux pays membres et aussi parce qu'elle marque une étape décisive

dans la mise en place d'un nouveau système institutionnel issu des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Cette année correspond également à la préparation des nouvelles politiques communautaires pour la période 2007-2013. De nombreuses politiques sectorielles devront être adaptées à ce nouveau contexte, dont celles dédiées à la jeunesse.

Pour ce faire, la Commission Européenne a présenté en novembre 2001 un Livre blanc, intitulé « *Un nouvel élan pour la jeunesse européenne* ».

Les résultats de la vaste consultation qui a précédé le Livre blanc sont clairs : les jeunes européens veulent s'exprimer, car ce sont les premiers concernés par les déséquilibres démographiques⁸, les évolutions économiques, la mondialisation, la diversité des cultures.

C'est à eux que l'on demande d'inventer d'autres formes de relations sociales, d'autres façons d'exprimer la solidarité, avec les autres générations notamment, de vivre les différences et de s'en enrichir.

Les jeunes revendiquent leur statut de citoyens et l'Europe a besoin, pour avancer, de l'ambition, de l'enthousiasme et de l'adhésion de la jeunesse aux valeurs sur lesquelles elle se fonde.

Les jeunes sont des alliés précieux pour la construction de son avenir. C'est pourquoi il faut les considérer comme une force pour la construction européenne.

Un sondage récent⁹ confirme, sans ambiguïté, que les jeunes sont, dans leur majorité, naturellement poussés à s'ouvrir vers l'extérieur et demandeurs de « plus d'Europe ». Ils se déclarent favorables à ce qui peut faire progresser concrètement l'Union : diplômes communs, Constitution européenne, élection d'un Président européen etc.

Toutefois, l'enquête révèle aussi que l'Europe demeure pour eux une entité encore abstraite et lointaine, sauf pour une minorité qui a la possibilité de voyager.

Ainsi, la mobilité apparaît bien comme la condition essentielle pour permettre à tous les jeunes d'acquérir la citoyenneté active qui pourra les aider à devenir les acteurs, à part entière, de la nouvelle Europe en construction.

Pierre MAIRESSE¹⁰ et Catherine LESEVE-NICOLLE¹¹ ont présenté au groupe le « programme Jeunesse européen » dont l'objectif est de favoriser l'éducation non formelle des jeunes de 15 à 25 ans, dans le respect des valeurs de dialogue et de tolérance. Ce programme comporte plusieurs types d'actions (échanges de jeunes, service volontaire réservé aux plus de 18 ans, initiatives sur l'Europe sans départ à l'étranger, mise en place de projets en lien avec

⁸ L'Europe élargie comptera 75 millions de jeunes entre 15 et 25 ans au 1^{er} mai 2004. Ce chiffre paraît élevé ; en réalité, sous l'effet conjugué d'un moindre taux de natalité et d'une longévité accrue, nos sociétés vieillissent. D'ici à 2020, la proportion des 65-90 ans passera de 16 à 21 % de la population totale de l'Union Européenne, alors que celle des 15-25 ans ne représentera plus que 11 %.

⁹ Sondage réalisé pour le journal *La Croix* par TNS-Sofres les 14 et 15 novembre 2003 auprès d'un échantillon national représentatif de la population résidant en France, âgée de 15 à 24 ans.

¹⁰ Consultation de Pierre MAIRESSE, responsable du Programme Jeunesse à la Direction Générale Jeunesse Education Culture de la Commission européenne le 15 janvier 2004

¹¹ Consultation de Catherine LESEVE-NICOLLE, déléguée générale de l'Agence Européenne de la Jeunesse (INJEP) le 15 janvier 2004

les programmes scolaires SOCRATES et LEONARDO¹², accompagnement des organisations de jeunesse).

Les collectivités territoriales, communes (jumelages), Conseils généraux et surtout régionaux, s'impliquent également dans ce domaine et développent des actions en partenariat avec le Programme européen, les établissements scolaires, les associations etc.

Ce mouvement correspond à la dynamique de territorialisation de l'action publique en France, qui résulte de la décentralisation de compétences aux collectivités territoriales, de la déconcentration de l'action de l'Etat et de la multiplication de procédures contractuelles entre l'Etat et les collectivités (exemple, contrat de plan Etat-Région).

Il a toutefois été observé que les actions menées en faveur de la mobilité internationale des jeunes restent encore trop limitées et ne concernent qu'une minorité d'entre eux.

3.2 Proposition : 'Ado-Europe'

Voir Proposition 4

a) Objectif

- Permettre à tous les jeunes, en particulier les moins favorisés, de partir au moins une fois dans un pays européen, avant leur majorité.

Les modalités de ce séjour pourraient prendre des formes variées, à l'instar de ce qui existe déjà : échanges entre écoles ou villes jumelées, voyages scolaires de découverte du patrimoine culturel des autres pays, projets individuels (type service volontaire à étendre aux 15-25 ans dans le prochain programme jeunesse européen 2007/2012, au lieu de 18-25 ans), projets collectifs construits par des jeunes avec d'autres jeunes etc.

- Développer la compréhension interculturelle entre les jeunes résidant dans l'espace européen et renforcer ce faisant les fondements de la construction européenne tels que le respect des droits de l'Homme, la lutte contre le racisme et la xénophobie.
- Encourager l'esprit d'entreprise, la créativité, le travail d'équipe, le sens de la solidarité et par conséquent l'apprentissage de l'autonomie.
- La poursuite du projet communautaire dépend beaucoup de l'adhésion des jeunes générations : il est donc essentiel de leur permettre de découvrir l'espace européen le plus tôt possible.

b) Mise en œuvre

Trois scénarios non exclusifs les uns des autres, pourraient être envisagés.

1. L'Etat attribue à chaque adolescent entre 11 et 18 ans une participation financière pour lui permettre d'effectuer un séjour dans un pays européen.

¹² programmes européens développés dans le cadre scolaire à destination des lycéens

Ce montant ne finance pas le séjour dans sa globalité, mais peut constituer une aide déterminante pour le départ du plus grand nombre. Cette « bourse Europe » viendrait en complément des dispositifs existants et serait non-exclusive d'autres formes d'aides. Ce séjour d'une durée minimale de 3 jours pourrait prendre diverses formes : découverte en famille, séjour individuel ou en petit groupe de jeunes ou séjour « organisé ».

2. Ajouter au Programme Jeunesse Européen un volet complémentaire national visant les jeunes de 11 à 18 ans, prévoyant l'aide au financement de deux types de projets :
 - un séjour avec leur famille dans une autre ville européenne à la rencontre d'autres familles européennes pour les 11-14 ans ;
 - un séjour dans d'autres pays européens dans le cadre d'un projet éducatif mené par une association et/ou un groupe de jeunes pour les 15-18 ans. Sa durée maximale serait d'une semaine.

L'attribution d'un « label famille » aux structures organisatrices, pourrait être envisagée.

3. Flécher un des chèques du « passeport loisirs » pour financer les voyages des adolescents en Europe.

2. LES MEDIAS

La population actuelle des 11-18 ans est la première génération à avoir grandi dans un environnement pluri-médiatique (presse, radio, télévision, cinéma, Internet, jeux vidéo etc.). La génération de leurs parents et éducateurs n'a pas eu une telle expérience, ni reçu de formation aux nouveaux médias.

Les familles et les adultes en général méconnaissent assez largement les consommations médiatiques des enfants et adolescents, comme la façon dont ces derniers se les approprient. La logique et les conditions économiques et professionnelles régissant les systèmes médiatiques ne leur sont pas non plus familières. Cette méconnaissance résulte du fait que les parents ont été pris de vitesse par la révolution électronique et numérique et par ses conséquences sur l'équipement des foyers et sur les loisirs.

Une interrogation croît, à la fois sur l'exercice de la parentalité au regard du rôle joué par les médias dans la construction de l'enfant et de l'adolescent ainsi que sur la qualité des offres médiatiques. A la différence de leurs aînés, qui ne connaissaient que deux types de transmission des savoirs (la famille et l'école), les adolescents aujourd'hui reçoivent trois types de transmission : familiale, scolaire et médiatique. Ces faisceaux de transmission interagissent sur les jeunes générations. Si la relation entre école et famille est établie (bien que pas toujours apaisée), les relations des familles et de l'école avec les médias restent à construire. Un brouillage des repères semble résulter de cette situation chez les adolescents et leurs familles.

Pourtant, le maintien, voire le renouveau du dialogue parental et intergénérationnel, mais aussi la construction du lien social à l'âge numérique et multimédiatique passe par la connaissance partagée des médias et du phénomène médiatique dans sa globalité.

Pour que le monde des adultes soit en mesure de produire du sens et des repères pour et avec les adolescents, le système doit être compris par tous les acteurs (familles, éducateurs, professionnels des médias etc.) afin qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités propres et partagées en ce domaine.

La connaissance de la relation des adolescents aux médias¹³

Contrairement aux autres pays européens, la France a réalisé peu de recherches sur ces questions. Les études concernent surtout les plus de 15 ans et se centrent sur leur relation à la télévision. Or, dans la mesure où la télévision ne constitue qu'une part des pratiques « médias » des adolescents, les éléments de connaissance font défaut.

Toutefois, une enquête récente sur les pratiques de loisirs des adolescents a permis d'éclairer certains points :

- Elle a d'abord révélé une crise de la mixité. La pression du groupe dans un établissement scolaire semble réelle. Certains modes de paroles sont proscrits, les garçons fonctionnant plutôt en bandes et les filles par binômes. C'est le soir, sur les « chat » sous des pseudonymes peu dissimulateurs que les garçons et filles parlent franchement ;
- Elle a souligné aussi l'apparition d'une culture de masse des jeunes et du monde scolaire, jusqu'à 16 ans ;

¹³ Audition de Dominique Pasquier, sociologue, directrice de recherches au CNRS, le 10 décembre 2003

- Elle a fait apparaître qu'il existe des pratiques de loisirs diversifiées : le grand média est la musique à partir de 15 ans. La télévision, dès l'âge de 12 ans, est « consommée » avec d'autres pratiques (téléphone, radio, Internet etc.) et ne prend plus autant d'importance à leurs yeux. Les garçons et les filles ont des pratiques très distinctes : les filles s'attachant à tout ce qui fait du lien social et les garçons s'intéressant plus à tout ce qui développe des capacités techniques. L'intérêt varie également en fonction de l'âge.
- Enfin, l'étude montre que l'écran n'isole pas, au contraire. Les plus gros pratiquants de jeux vidéo sont ceux qui ont une vie sociale très développée, alors que ceux qui lisent sont plus isolés.

Les élèves du Lycée Rabelais de Meudon ont estimé que ce portrait tracé par des sociologues correspondait à ce qu'ils sont, en particulier en ce qui concerne la musique.

En complément, des membres du groupe¹⁴, professionnels des médias, ont rappelé que les adolescents sont les plus faibles consommateurs de télévision (en moyenne deux heures par jour), et qu'ils n'y ont recours que lorsqu'ils n'ont rien de mieux à faire. Beaucoup d'enfants et d'adolescents préfèrent faire un gâteau avec leur grand-mère ou jouer au foot avec leur père que regarder la télévision.

80 % de leur consommation consiste en des programmes qui ne leur sont pas spécifiquement destinés, notamment le journal télévisé qui est le programme le plus regardé en famille.

Le groupe a également auditionné un représentant du Collectif Inter Associatif Enfant Médias (CIEM)¹⁵. Les travaux de ce collectif sur l'influence des médias sur les jeunes ont fait l'objet d'un rapport publié en 2002.

Au regard de ces constats, deux pistes de réflexion ont paru répondre aux interrogations du groupe :

- la nécessité d'une éducation aux médias pour les adolescents, leurs parents et éducateurs ;
- la création d'une signalétique positive pour l'ensemble des produits médiatiques.

1. L'éducation aux médias : savoir pour mieux comprendre

1.1. Constat

L'éducation aux médias est apparue comme une première réponse face à la déferlante des offres médiatiques, pour les adolescents eux-mêmes et pour les parents, enseignants, animateurs en contact avec les jeunes.

La nécessité de permettre aux adolescents de développer leur sens critique pour faire face aux images, les décrypter et comprendre ce qui est dit à travers leur utilisation à l'appui de l'actualité par exemple a été évoquée. Les membres du groupe se sont accordés sur le fait que cette mission faisait partie intégrante des enseignements scolaires.

L'éducation aux médias, c'est aussi l'apprentissage d'une autre forme d'expression par la réalisation d'émissions de télévision ou de radio, de l'utilisation des technologies servant à produire des images et des émissions informatives, de réflexion, de débats.

¹⁴ audition d'Eve Baron, directrice des programmes jeunesse à France Télévision le 10 décembre 2003

¹⁵ audition de Jean-Pierre Quignaux, membre du CIEM, le 3 décembre 2003

Les jeunes durant leurs loisirs pourraient bénéficier d'une éducation aux médias. C'est pourquoi une formation des animateurs et éducateurs en charge des structures d'accueil des adolescents paraît opportune.

1.2 Propositions

Voir Proposition 5

- a) favoriser la formation des adolescents aux questions médiatiques, pour prendre conscience de la diversité et du pluralisme des médias, acquérir de la distance tout en conservant ou en développant leur goût de l'information ;
- b) soutenir la création de médias par les adolescents eux-mêmes, dans leurs différents lieux de vie, tout en les accompagnant dans cette réalisation. L'audition de Laurent HUET (Association Mémoires Plurielles de Mantes la Jolie) a montré l'importance pour des adolescents d'effectuer des reportages leur apprenant ainsi à mieux comprendre et maîtriser ces vecteurs d'information. Afin de valoriser ce type de réalisations par des adolescents, France Télévision envisage la création d'un concours permettant également la diffusion du reportage primé ;
- c) accompagner les familles face aux pratiques médiatiques des adolescents, leur proposer des ateliers de réflexion et de pratiques autour des médias prisés par les jeunes : la radio, Internet, les programmes de télévision ;
- d) renforcer les études et recherches sur les jeunes et leur relation aux médias. Les associations familiales pour leur part, sont investies dans des actions de soutien et d'éducation pour les familles dans ce domaine des médias. Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP) peuvent être le lieu d'accueil d'initiatives animées par des parents et des professionnels des médias. Elles pourraient être encouragées, car il s'agit d'une forme de soutien à la parentalité.

2. L'offre médiatique : se repérer dans la diversité

2.1. Constat

Le groupe s'est attaché à présenter une approche positive de l'ensemble des médias. S'agissant de la télévision, du cinéma, des jeux vidéo, il a constaté que la signalétique actuelle se contente de poser des interdictions au regard de l'âge. Or, il est apparu au groupe qu'il était pertinent de promouvoir également des « labels positifs » valorisant les produits à caractère éducatif et/ou spécialement destinés aux adolescents, au lieu de s'en tenir aux interdictions. Il a été noté en effet que celles-ci n'atteignent pas toujours le but recherché, surtout chez les jeunes facilement attirés par ce qui est interdit.

2.2. Proposition

Voir Proposition 6

a) Objectif

Fournir aux parents et aux adolescents des moyens de se repérer dans le foisonnement de l'offre médiatique par l'instauration d'un « label positif » pour les émissions et les produits (télévision, radio, jeux vidéo, sites Internet etc.) ayant une vraie plus-value pour les adolescents.

b) Mise en œuvre

La proposition d'une signalétique positive pour les émissions de télévision « jeunesse » figure dans le rapport que Blandine Kriegel a remis au ministre de la culture, en décembre 2002, sur le thème de la violence à la télévision.

Le canal de la presse écrite spécialisée est apparu comme une bonne porte d'entrée. Le Syndicat de la Presse Magazine et d'Information a émis des réserves sur la faisabilité d'une telle mesure, en faisant valoir qu'elle pourrait être perçue comme une tentative de limitation de la liberté d'expression. Les discussions doivent néanmoins se poursuivre et s'élargir à l'ensemble des partenaires du monde des médias en lien avec les associations du secteur familial.

S'il ne s'agit pas d'une proposition immédiatement opérationnelle, les participants ont estimé que le temps était venu de rapprocher les points de vue et d'aboutir à un référentiel commun dans le sens d'une prise de conscience des responsabilités des uns et des autres.

3. Les jeunes et la presse : découvrir le pluralisme de l'information

3.1 Constat

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant reconnaît le principe de « la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce » (article 13). Pour garantir ce droit, il convient notamment de faciliter l'accès des adolescents à la diversité de la presse écrite. Ces derniers ont une bonne image de la presse, bien qu'il résulte d'un sondage que seulement un peu plus d'un tiers des 15-25 ans lisent un quotidien régional ou national.

Dans les journaux quotidiens, les adolescents s'intéressent en premier lieu aux évènements, sorties, loisirs, (85 %), puis aux sujets de société (76 %), à l'international (64 %), au sport (61%), et à l'environnement (61 %). L'économie (39 %) et la politique (31 %) arrivant en dernier parmi les thèmes retenant leur attention.

La diffusion des quotidiens est cependant très inférieure à cet engouement théorique : une autre étude¹⁶ montre que 37 % seulement des 15-25 ans lisent un quotidien régional ou national.

69 % considèrent qu'ils disent tous les mêmes choses sur les mêmes sujets au même moment et 68 % pensent qu'ils ne donnent pas suffisamment la parole aux individus. Sur la forme, 68% estiment que les quotidiens ne sont pas assez illustrés, 52% qu'ils contiennent des articles trop longs et 66 % qu'ils ont une présentation qui ne donne pas envie de lire. Enfin 30 % estiment qu'ils sont réalisés par des gens qui ne sont pas assez proches de la vie quotidienne.

Dans la presse magazine, les jeunes pensent principalement à la presse loisirs (25 %), suivie de la presse féminine (18 %) people (16 %) et de la presse sportive (14 %). Pour eux la presse magazine est agréable à lire (93 %) et suffisamment diversifiée pour que chacun trouve un magazine qui lui corresponde (92 %). Elle est gaie et colorée (90 %) possède une présentation

¹⁶ Euro PQN 2002-2003

donnant envie de la lire (90 %). 85 % estiment qu'elle sait bien parler des sujets qui les intéressent, 82 % qu'elle est écrite dans un style qui leur correspond et 79 % qu'elle traite des sujets qui les concernent.

Elle est par ailleurs considérée comme un moyen efficace pour s'informer (78 %). Son contenu permet de s'instruire (71 %) et de se faire sa propre opinion (60 %). En revanche, 52% estime à nouveau que les magazines disent tous la même chose sur les mêmes sujets au même moment.

Si les 15-25 ans fréquentent régulièrement les points de vente (50 % s'y rendent au moins une fois par semaine), ils y viennent sans véritable intention d'achat. Parmi les actions qui les inciteraient à acheter plus souvent, les 15-25 ans citent à 75 % la possibilité de disposer de lieux où ils pourraient consulter plus facilement les magazines. 73 % souhaiteraient trouver la presse en vente dans les magasins qu'ils fréquentent et 62 % aimeraient être mieux informés par de la publicité sur le contenu du titre à chaque parution.

Concernant leurs habitudes d'achat, les 15-25 ans préfèrent acheter au cas par cas (94 %) et en fonction de la thématique et de leurs envies (88 %). L'abonnement n'est donc pas prioritaire pour eux car 50 % considèrent qu'ils n'auraient pas le temps de lire tous les numéros et 42 % qu'ils ne disposent pas de budget suffisant. Chez ces mêmes jeunes, il existe moins d'abonnés (35 %) que d'anciens abonnés (41 %).

Cependant 87 % seraient beaucoup ou assez incités à s'abonner s'ils avaient la possibilité d'arrêter facilement leur abonnement à tout moment et 86 % si on leur proposait un prix vraiment attractif. 82 % seraient dans le même cas s'ils pouvaient faire des essais pendant quelques numéros. 68 % seraient beaucoup ou assez incités à acheter plus de journaux quotidiens ou de magazines si demain le prix de la presse baissait, contre 12 % qui ne le seraient pas du tout. 71 % des personnes interrogées dépensent moins de 10 € par mois pour la presse.

3.2 Proposition : inciter à la lecture de la presse

a) Objectif

Voir Proposition 7

- Faire en sorte qu'un plus grand nombre d'adolescents puisse avoir accès à la presse écrite, de manière à les inciter à la lire régulièrement à l'âge adulte, et le cas échéant de s'y abonner ;
- Augmenter le nombre de lecteurs de la presse, notamment quotidienne ;
- Inciter à la lecture les 20 % de jeunes qui n'ont aucune pratique culturelle¹⁷.

b) Mise en œuvre

- Engager des négociations avec les distributeurs de presse, et notamment le Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale (SPQR) afin de définir des conditions d'abonnement à tarif préférentiel à destination des adolescents. L'approche par la presse régionale est privilégiée, puisqu'elle traite d'événement de la vie quotidienne qui se déroulent dans l'environnement proche des adolescents ;

¹⁷ Etude de l'INSEE Première (N° 883)

- Déterminer la configuration la plus adaptée avec l'association régionale presse enseignement jeunesse (ARPEJ)
- Engager des négociations avec les financeurs potentiels (Etat, Branche famille, Conseils régionaux, Conseils généraux...)
- Expertiser la faisabilité par rapport aux règles de concurrence européennes et vis à vis de la presse nationale (à cet égard, la France pourrait s'inspirer de l'exemple belge : les classes des écoles et des collèges sont destinataires de plusieurs journaux quotidiens).

4. Internet : miser sur l'intergénérationnel

4.1. Eléments de constat

Une enquête récente montre l'influence grandissante des nouvelles technologies sur les loisirs quotidiens des adolescents : internet, DVD, jeux vidéo¹⁸.

87 % des 15-24 ans « surfent » sur Internet contre 45 % en moyenne dans la population française et 7 % des plus de 60 ans. La France a, d'une part, pris du retard par rapport aux pays les plus avancés dans le déploiement des usages quotidiens de l'Internet et d'autre part, la principale « fracture numérique » n'est pas économique ou géographique, mais générationnelle.

A travers les auditions, le groupe a pu mesurer le rôle majeur d'Internet dans l'histoire de la communication sociale puisqu'il est devenu, en quelques années, un outil important d'information et de communication.

La proposition qui suit, vise à la fois la reconnaissance des compétences des jeunes dans ce domaine bien particulier des médias qu'est Internet mais aussi la mise en œuvre d'une action intergénérationnelle.

a) des études et enquêtes permettent de mieux connaître, à travers des données précises, l'attitude des adolescents de 11 à 18 ans vis-à-vis d'Internet :

- leur représentation, c'est-à-dire l'image que les jeunes s'en font ;
- leur utilisation de cet outil.

Selon une étude du Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI)¹⁹, les perceptions des jeunes seraient plutôt nuancées.

Les jeunes considèrent Internet avant tout comme un instrument de divertissement, même s'ils en reconnaissent l'intérêt pour apprendre, et comme un outil au service de leur envie de communiquer (par sa rapidité, sa facilité, les possibilités d'aller à la rencontre de l'inconnu, la communication apparaît aux jeunes comme l'aspect le plus séduisant d'Internet).

Les adolescents comparent volontiers le Net à une méga-bibliothèque, une encyclopédie sans limites et en constante expansion. Ils ont un a priori favorable à l'égard des contenus d'Internet et sont près de 2/3 à faire confiance aux informations qui circulent sur le réseau.

¹⁸ enquête Ipsos-Sony, juin 2003

¹⁹ étude du CLEMI « Les jeunes et Internet », octobre 2003

Pour autant, cette confiance n'est pas totale, et ils sont nombreux à juger nécessaire un contrôle des sites.

Sur la crédibilité et la fiabilité de l'information, les adolescents ne se posent pas plus la question pour Internet que pour les autres médias (livre, presse, Télévision etc) exception faite des pages personnelles dont ils reconnaissent la nature subjective.

Lorsqu'on leur donne des exemples de dangers et qu'on les pousse dans leurs réflexions, les adolescents admettent volontiers qu'il faudrait non pas interdire des sites mais plutôt informer (toujours les plus jeunes qu'eux) en évitant de mettre tous les « risques » sur le même niveau. Ainsi, les jeunes considèrent comme moins préoccupante la présence de sites pornographiques ou pédophiles que celle des sites racistes.

Pour Isabelle FALQUE-PIERROTIN²⁰, les jeunes ont une vision parfois « naïve » d'Internet et excessivement positive, sans avoir pleinement conscience des risques qu'ils encourent.

L'utilisation : quelles pratiques les jeunes déclarent-ils ?

Au terme de plusieurs enquêtes²¹, les adolescents témoignent d'un grand intérêt pour Internet :

- 93 % des 12-17 ans se disent familiers de l'informatique ; 69 % possèdent un ou plusieurs ordinateurs à domicile et 78 % y ont accès à l'école ;
- 87 % sont familiarisés avec Internet ; 40 % y ont accès à domicile, 72 % à l'école et 35 % dans un lieu public ;
- 61 % des utilisateurs d'Internet âgés de 8 à 19 ans « surfent » quotidiennement et l'âge moyen de la première connexion se situe entre 9 et 11 ans ;
- Internet s'affranchit des classes sociales : 96 % des enfants de cadres et 91 % des enfants d'ouvriers ou employés ont déjà « surfé » sur Internet

Que font les adolescents de cet outil ?

- Ils s'en servent avant tout pour des usages « interactifs » : pour rencontrer les autres, à travers des messageries instantanées, des mails, des « chats »... En effet, l'adolescent recherche des références autres que celles de ses parents et ses relations amicales commencent à jouer un rôle essentiel. Une culture interactive se développe avec ses propres codes, l'utilisation d'un langage quasiment phonétique (à mettre en relation avec l'emploi massif des SMS).
- La deuxième utilisation d'Internet par les jeunes est le téléchargement : un tiers des internautes de 12 à 17 ans a déjà téléchargé de la musique, sans d'ailleurs forcément

²⁰ audition d'Isabelle FALQUE-PIERROTIN, déléguée générale du forum des droits sur Internet le 7 janvier 2004

²¹ enquête du CLEMI, 1999-2000

enquête de la société AOL, mars 2002

rapport du CREDOC à la demande de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et du ministère des finances « les ado pris dans la toile », juin 2003

enquête du CREDOC « la diffusion des technologies de l'information dans la société française, novembre 2003

savoir que cet acte est contraire aux règles de la propriété industrielle (cet usage concerne surtout les garçons)

- Internet est aussi devenu un instrument de recherche scolaire : au collège (intégré dans les programmes dès la 6^{ème}), il est très souvent utilisé par les jeunes pour leurs exposés (un « brevet Internet » existe au collège comme à l'école primaire : le B2I).
- Les usages varient selon l'âge, le sexe. Les garçons utilisent de façon majoritaire les jeux en ligne et le téléchargement de musique ou de films. Les filles s'orientent plutôt vers des pratiques de communication (messagerie électronique, chat) et la recherche documentaire. Cependant, plus les jeunes grandissent, plus leurs pratiques évoluent vers la communication interpersonnelle, ce qui correspond à une étape de leur socialisation marquée par un accroissement de l'attrance pour l'autre sexe, perceptible dès 13-14 ans²².
- Les nouveaux outils de communication ne remplacent pas les autres médias, ils s'y ajoutent. La pratique télévisuelle reste largement appréciée. Certains font les deux choses en même temps.
- Enfin, l'attrait du Net – ce qui le distingue des médias traditionnels comme la télévision, dont les programmes sont imposés - repose sur la possibilité qu'il offre de pouvoir agir et diriger soi-même le mode de consultation désiré. La diversité des opérations possibles, de la navigation au téléchargement, du chat à la création de pages Web, laisse à l'internaute le pouvoir de piloter ses choix.

b) Qu'en pensent les parents ?

Les parents semblent avoir une attitude paradoxale face aux usages de ces nouveaux médias par leurs enfants :

- Internet représente souvent pour eux une grande bibliothèque pouvant apporter une aide dans les recherches scolaires de leurs enfants. Ils ne semblent pas avoir pris conscience du fait qu'il s'agit d'une nouvelle « cour de récréation » des jeunes.
- Selon une étude récente précitée, ils sont 78 % à se déclarer préoccupés de voir leurs enfants « surfer » et des rencontres qu'ils peuvent faire dans les « chats ». Malgré cette peur diffuse, la plupart des parents n'accompagnent pas leurs enfants dans leur découverte d'Internet et 73% des ados « surfent » seuls ou avec des amis.

Cet « abandon » peut s'expliquer par l'incompréhension de la technicité de ce média : **beaucoup d'adultes considèrent que leurs enfants le maîtrisent mieux qu'eux**, et ne prennent pas les moyens de les contrôler.

- Les clivages socioculturels sont perceptibles. Si les nouvelles technologies sont désormais accessibles au plus grand nombre, la question des inégalités se pose davantage sous l'angle culturel. Le type de contrôle est variable : beaucoup d'attentes quant aux possibilités éducatives qu'offre Internet pour les parents peu diplômés. A l'inverse, on note une plus grande distance des parents diplômés vis-à-vis des ressources disponibles sur Internet, en particulier sur la fiabilité des sources. Ces parents accompagnent plus facilement les pratiques de leurs enfants.

²² audition de Francine HALFEN, Céline METTON et Dominique CARDON, chercheurs à l'Observatoire de France Télécom par la DIF le 7 janvier 2004

- La quasi-totalité des jeunes peut avoir accès à Internet à l'école. Certains mouvements d'éducation populaire ont néanmoins suggéré que l'accessibilité des adolescents à Internet soit développée à travers des équipements collectifs.

c) L'éducation à Internet

La campagne gouvernementale de la fin de l'année 2003 sur l'accès à Internet a constitué un signal fort pour la connexion du plus grand nombre. Il convient maintenant de s'engager au-delà pour faire passer l'idée d'une formation pour une meilleure maîtrise de ce média. Or, l'apprentissage dispensé aujourd'hui semble ne pas permettre aux utilisateurs de prendre la bonne distance par rapport à ce nouvel univers.

- Jusqu'à 8-10 ans, les parents peuvent limiter l'accès à Internet. Entre 10 et 16 ans, il n'en est pas de même, les adolescents s'affranchissant alors de la « tutelle » parentale et découvrant la multitude des usages possibles, seuls ou entre pairs. A partir de 16 ans, les pratiques de « surf » sont semblables à celles d'un jeune adulte.

Un consensus semble se dégager sur le rôle privilégié de l'Education nationale dans l'éducation à Internet.

La formation actuellement dispensée à travers le « brevet informatique et Internet », se borne à donner les clés techniques. Elle ne permet pas aux jeunes de comprendre qu'ils « s'aventurent » dans de nouveaux espaces.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN insiste sur l'urgence à mobiliser l'Education nationale : les enfants doivent savoir lire, écrire et utiliser Internet.

Pour le CLEMI, l'éducation à Internet devrait être fondée sur l'expérience des jeunes et leur inclination spontanée à s'y intéresser et fournir des éléments de réflexion sur les fonctionnements d'Internet, les limites de sa fiabilité.

Enfin, si les enseignants et éducateurs ont des demandes d'information relatives à Internet, ce sont **les parents qui se déclarent les moins informés**. Ils déplorent souvent, faute de connaissances et d'expérience, de ne pouvoir accompagner leurs enfants dans leurs découvertes.

Internet pourrait pourtant être envisagé comme un outil de communication intergénérationnel : c'est souvent à l'occasion du départ d'un enfant pour les vacances ou sa formation que les proches s'initient à l'usage du courrier électronique, voire décident d'acheter et d'installer un ordinateur et de se connecter. La messagerie électronique offre une grande facilité d'échanges familiaux, notamment par l'envoi de photos ou la diffusion de lettres d'information familiale, à des proches, ce qui contribue fortement à entretenir des liens familiaux rendus difficiles par l'éloignement ou la mobilité réduite de certaines personnes.

Compte tenu des préoccupations des parents relatives à la protection des enfants face aux contenus véhiculés par les médias, TV comprise, il semble qu'il faille construire une

démarche d'information qui n'isole pas Internet mais l'intègre à l'ensemble du paysage médiatique que les jeunes fréquentent. Les jeunes eux-mêmes décrivent leur pratique d'Internet, en complémentarité avec les autres médias.

4.2. Proposition : Net-génération

Voir Proposition 8

Il ne pourra y avoir de développement équilibré de la société de l'information sans déploiement généralisé des usages familiaux et sociaux de l'Internet, sans s'appuyer sur les interactions entre l'école, les familles et leur environnement proche, et entre les générations.

Or, les générations les plus âgées et les familles ne maîtrisent pas toujours les équipements, les réseaux, et leur maintenance dans le temps.

Elles doivent donc être aidées par des « médiateurs », dans ce secteur nouveau pour elles. A cet égard, les adolescents, les préretraités et les jeunes retraités peuvent jouer un rôle décisif. S'agissant des adolescents, ceux-ci acceptent d'autant mieux de transmettre des règles qu'ils sont investis d'une mission de « formateur », règles qu'ils auraient refusées dans leur pratique individuelle.

a) Objectif

- Utiliser les compétences techniques instinctives des adolescents pour l'usage des nouvelles technologies ;
- mobiliser les adolescents pour diffuser en France, les usages sociaux et solidaires de l'Internet ; reconnaître leur rôle en inscrivant leurs compétences dans un système de qualification (les médiateurs Internet recevraient une formation spécifique validée complémentaire au brevet délivré en collège). L'accent serait mis sur les aspects pédagogiques.
- mettre en œuvre une action intergénérationnelle.

c) Mise en œuvre

- Au regard des mesures annoncées par le Comité Interministériel pour la Société de l'Information du 10 juillet 2003, la promotion de ce projet suppose l'action conjointe d'instances nationales transversales et locales : collectivités locales, établissements scolaires, établissements publics et privés, associations familiales, de parents d'élèves, d'éducation populaire, Chambres de Commerce et d'Industrie sous l'égide de la Délégation Interministérielle aux usages de l'Internet.
- Dans un premier temps, des expérimentations pourraient être lancées.
- L'économie du Net pourrait être utilement associée à ce projet en dispensant une formation aux jeunes. Cela contribuerait à reconnaître leur compétence et à donner une garantie aux adultes qui suivraient ce type de formations.

3. LES PRATIQUES CULTURELLES, SPORTIVES ET LES LOISIRS EDUCATIFS

Beaucoup de professionnels, de responsables associatifs, d'animateurs en contact avec les adolescents expriment une certaine désaffection de ces derniers pour les activités encadrées hors temps scolaire.

En effet, le temps scolaire est vécu comme un temps contraint. Par opposition, les activités extérieures à l'école sont vécues comme devant être « un temps non contraint ». Cette baisse de l'intérêt pour les activités encadrées se trouve confortée par une surcharge du temps scolaire.

Dans le même temps, 56% des parents voudraient que leurs enfants participent à davantage d'activités²³ tandis que les adolescents réclament plus d'autonomie. Entre 1986 et 1989, le temps moyen passé par les lycéens avec les amis a été multiplié par deux et demi et aujourd'hui, les trois quarts des adolescents appartiennent à un groupe d'amis avec lesquels ils partagent une partie de leurs loisirs.

La création d'espaces pour les adolescents leur permettant d'exprimer et de vivre « leur culture » est l'une de leurs revendications. Une étude du CREDOC (2002) fait apparaître que moins de 10% d'entre eux sont disposés à fréquenter un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Cette désaffection pour les activités encadrées ou les structures organisées conduit à repenser l'approche des loisirs des adolescents dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs éducatifs, notamment ceux offerts par les mouvements d'éducation populaire.

1. Les pratiques culturelles : la reconnaissance des actions spontanées

1.1 Constat

Dans le domaine de la culture, les activités encadrées hors du temps scolaire ne répondent pas toujours aux attentes de la majorité des adolescents. Dans sa vision de la culture, le groupe souhaite sortir d'une approche élitiste, voire professionnelle, au profit d'une meilleure appréhension des pratiques réelles des adolescents.

Les adolescents réclament des espaces qui ne soient pas fonctionnalisés et qu'ils puissent « marquer » de leur sensibilité. Ces lieux permettent de rompre la monotonie des activités régulières ; « on ne sait pas à l'avance ce qu'on va y faire », disent-ils.

Le groupe a pu découvrir lors de ses sorties des exemples de structures mettant en œuvre des solutions innovantes répondant au mieux à ces attentes des jeunes, comme le Centre Georges Brassens à Mantes la Jolie dans les Yvelines, ou le foyer de jeunes de Savigné-l'Évêque dans la Sarthe.

A l'heure où les adolescents sont en recherche d'autonomie, leur proposer une prise de responsabilités dans la gestion de lieux qui leur sont dédiés correspond à cette demande et permet de les responsabiliser.

Cependant, dans leurs pratiques spontanées les jeunes expriment le besoin de recevoir des conseils de professionnels des diverses disciplines artistiques. Une troupe de jeunes amateurs de théâtre peut, par exemple, recourir à l'aide d'un metteur en scène professionnel pour

²³ INSEE, Portrait social, *Les Jeunes*

organiser un spectacle, ou encore un groupe de musique rap peut souhaiter être accompagné par un ingénieur du son qui le guiderait dans l'enregistrement de sa musique.

A l'occasion du chat du 9 février 2004 sur le thème « Adolescence, quelles solutions pour mieux accompagner les jeunes ? » organisé avec le ministre de la famille, Christian Jacob, Marcel Rufo, pédopsychiatre, et Yannick Noah, chanteur et sportif, une question sur « les lieux » a été posée par les internautes :

Alex et Flo : ne croyez-vous pas qu'il y a déficit en matière de lieux de rencontre (« sécurisés ») où seraient mis à disposition table de ping-pong, cartes, ordinateurs, livres... Cela pourrait peut-être permettre de résoudre les clivages filles/garçons dans les banlieues, où le problème d'isolement de nombreux jeunes... l'accès aux loisirs pour les jeunes semble en effet assez restreint (sauf en ce qui concerne les activités sportives).

Marcel Rufo : Je suis frappé par les adolescents qui changent d'endroits qui inventent des lieux parce qu'ils n'ont rien. Ils font la conquête de territoires, mais il faut leur donner quelques moyens, et, en particulier, des lieux. C'est de la responsabilité des maires et des élus locaux.

Christian Jacob : Je suis tout à fait d'accord, dans le milieu sportif il y a des encadrants, des éducateurs, ce qui n'est pas le cas dans d'autres activités. Il faut en effet des adultes encadrants. Les communes ont fait beaucoup d'efforts, il reste beaucoup de choses à faire.

Yannick Noah : il y a très peu de lieux, l'encadrement est très important, voire plus important que le lieu car le matériel n'est pas entretenu, ce qui devrait être un lieu riche se dégrade. Avoir la structure ne suffit pas, il faut le référent, le grand frère.

Voir Proposition 9

1.2 Proposition : l'accompagnement de professionnels à des groupes amateurs et la mise à disposition d'espaces dédiés aux adolescents :

Les adolescents pratiquant une activité artistique en qualité d'amateur pourraient recevoir les conseils d'un professionnel, à leur demande, ce qui leur permettrait de progresser.

Ce professionnel pourrait intervenir comme le font les animateurs sportifs sur la base d'un contrat **d'initiation culturelle** pour lancer une dynamique qui puisse fédérer les initiatives locales existantes et en susciter là où elles sont absentes.

Ce dispositif permettrait le rapprochement de jeunes artistes amateur et de professionnels de la culture pour qu'il débouche sur une pratique mieux structurée des adolescents. Il permettrait également de créer des réseaux de pratiques culturelles nouvelles. Dans les zones à l'écart des grands lieux d'expression culturelle, (théâtres, salles de concerts, musées) ces dispositifs favoriseraient la diffusion d'œuvres culturelles.

Par ailleurs, tout au long de sa réflexion, le groupe a abordé la question du rôle de « l'adulte accompagnateur » dans le parcours d'expérimentation des jeunes. Ce besoin de rencontres avec d'autres adultes que les parents a été clairement identifié par les adolescents eux-mêmes, en particulier les lycéens participant aux travaux²⁴.

²⁴ Le groupe « Projet personnel, engagement collectif » lui a consacré un chapitre de son rapport (cf page 27)

Même si la terminologie ne semble pas consolidée : « adulte passeur », « référent », « relais », « accompagnateur », « tuteur », l'idée forte est bien celle de la nécessité d'une présence d'adultes auprès de jeunes, lors de leurs diverses activités de loisirs, de leurs engagements associatifs...

Comme l'a souligné avec conviction une jeune élève du lycée de Meudon, les adolescents ont besoin d'espaces pour se retrouver entre amis, se distraire et vivre « leurs cultures ».

Des solutions locales doivent être trouvées pour que des locaux soient ainsi ouverts aux adolescents pour des activités culturelles ou des fêtes avec un minimum de contraintes administratives et d'horaires.

2. Le sport : soutenir la pratique de tous, l'importance de la famille

Le sport tient une place importante dans la vie de nombreux adolescents, ainsi que l'ont montré les travaux du groupe mis en place conjointement par le ministre délégué à la famille et le ministre des sports, dans un rapport remis en novembre 2003.

2.1 Constat

Dans leurs pratiques sportives, les jeunes semblent passer d'un sport à un autre sans continuité apparente : de fait, ils privilégient la recherche du plaisir, à travers notamment l'ambiance du club, la pratique entre amis, la convivialité et l'« accroche » avec l'animateur ou l'entraîneur.

Il apparaît que les entraîneurs n'intègrent pas toujours cette donnée, laquelle est peu compatible avec un projet structuré autour du seul sport.

Les familles des adolescents sont investies dans les pratiques de leurs enfants, et en gèrent le plus souvent les aspects matériels. Elles souhaitent trouver une autre place dans les clubs fréquentés par leurs enfants, pour y disposer d'un statut, afin d'être traitées comme des partenaires à part entière, sans que leur présence soit une entrave à la prise d'autonomie des adolescents. Des études montrent que les jeunes qui pratiquent un sport et le continuent sont, majoritairement, ceux dont les parents pratiquent eux-mêmes un sport.

De même toute initiative permettant la pratique conjointe des parents et des adolescents peut être favorisée : c'est le moyen de donner vie aux liens entre adultes et jeunes autour d'activités gratifiantes. Tout comme l'indiquait le pédopsychiatre Patrice HUERRE²⁵ : regarder la télévision avec ses enfants puis éteindre le téléviseur pour échanger avec eux sur ce qui vient d'être vu ensemble, il peut être conseillé aux parents de marcher avec leurs adolescents, frapper le ballon ensemble, etc. Les clubs multi-sports semblent le mieux adaptés pour proposer ce type d'activités.

Les pratiques inorganisées rencontrent du succès auprès des adolescents pour des motifs divers : difficultés pour intégrer un club à cause de freins culturels ou financiers, perception trop contraignante des pratiques sportives encadrées, contraintes de la compétition etc. Toutefois, il faut prendre conscience des risques de toute nature auxquels les adolescents peuvent se trouver exposés à l'occasion de ce type de pratiques. En outre, il a été observé que les filles peuvent être exclues de ces groupes spontanés.

²⁵ Audition du 19 novembre 2003

Le groupe de travail s'est plus particulièrement attaché aux loisirs sportifs des adolescents en situation de handicap. Il a estimé que tous les aspects de la question doivent être traités simultanément : l'accessibilité des équipements, l'accueil et l'encadrement des pratiquants adolescents handicapés, la formation des entraîneurs des clubs, les pratiques sportives. L'adolescent en situation de handicap, comme ses pairs, aspire à une prise d'autonomie en dehors du cercle familial. Il veut sortir, accéder à des loisirs variés.

Afin d'accéder à certains sports, sports d'hiver, nautiques, randonnée pédestre, le jeune en situation de handicap a besoin de matériel très spécialisé tel que : fauteuil ski et des pistes adaptées, « tiralo » pour l'accès à la plage, balisage des sentiers pour les non-voyants. Les encadrants doivent être formés aux situations de handicap. A cet égard, la Fédération Nationale Handisports est un partenaire privilégié.

2.2 Propositions :

Voir Proposition 13

Voir Proposition 14

Sans préjuger des suites données par le ministre des Sports aux suggestions formulées dans le rapport précité « Sports, adolescence et famille », le groupe fait siennes les propositions suivantes :

- Encourager les initiatives destinées à un meilleur accueil des adolescents et associant les familles plus particulièrement des adolescents en situation de handicap;
- reconnaître les « pratiques spontanées », en faire un tremplin possible vers l'adhésion à un club, permettre à ces groupes d'être accompagnés par un professionnel ;
- créer un « Pôle de ressources national », qui soit un outil de conseil, d'expertise et de mise en relation à la disposition de l'ensemble des services déconcentrés et des établissements, ainsi que de l'ensemble des partenaires et acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux du sport qui en constituent les réseaux actifs ou spécialisés, et en assurent le relais au niveau local, départemental, régional et national ;
- organiser une opération nationale « Le week-end du sport en famille » ;
- permettre le développement de CLSH à dominante sportive ;
- initier le « Livret du jeune sportif » pour favoriser la cohérence du parcours de l'adolescent à travers toutes ses expériences sportives.

3. Les loisirs éducatifs : introduire une plus grande souplesse

3.1 Constat

Dès ses premières réunions, le groupe a soulevé la question « transversale » du rapport entre la prise de risque dans le processus de construction de la personnalité des adolescents et la culture du « risque zéro » qui habite progressivement nos sociétés occidentales²⁶.

En effet, l'adolescence est l'âge de l'aventure, l'âge auquel on apprend ses limites. La prise de risque constitue donc un élément essentiel de l'apprentissage de l'autonomie²⁷.

A de nombreuses occasions, le groupe a eu à connaître des doléances exprimées par un certain nombre d'institutions offrant ou finançant des activités à destination des adolescents, sur la

²⁶ Accroissement de la judiciarisation des activités, découragement des responsables, renchérissement du système d'assurance

²⁷ Audition du Syndicat des Guides de Haute Montagne le 28 janvier 2004

rigidité des « normes » imposées aux structures qui les organisent. Tel est particulièrement le cas des centres de loisirs sans hébergement.

Jusqu'à l'intervention de la loi du 17 juillet 2001 portant diverses mesures d'ordre social, éducatif et culturel, les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) étaient régis par un décret du 29 janvier 1960 et un arrêté du 20 mars 1984. Ils étaient considérés comme des entités éducatives habilitées pour accueillir de manière habituelle et collective des mineurs à l'occasion des loisirs, à l'exclusion des cours et apprentissages particuliers.

A la suite d'un certain nombre de dysfonctionnements ayant eu de très forts retentissements médiatiques, qui ont été implicitement analysés comme une insuffisance de protection des mineurs, il a été admis qu'il fallait renforcer la protection des mineurs accueillis dans ces structures de loisirs et de vacances, ce qui a amené à les viser dans la loi précitée.

Cette loi a clarifié et conforté le rôle de l'Etat dans la protection des mineurs accueillis en centres de vacances et en centres de loisirs, a renforcé la dimension éducative des accueils, et plus largement en a amélioré la qualité. Selon les décrets d'application, à compter du 1^{er} mai 2003, l'ensemble des accueils en CLSH doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire, et non plus d'une habilitation comme par le passé. Les centres doivent également élaborer un projet éducatif et conclure un contrat couvrant la responsabilité civile.

De nouvelles normes d'encadrement, de qualification des animateurs, de niveau de diplômes des encadrants, ont été introduites.

Ces « normes » sont souvent vécues par les opérateurs comme des contraintes imposées par les administrations centrales, « éloignées du terrain ». Elles peuvent même, dans certains cas, avoir pour effet non pas d'améliorer la qualité des activités mais de les rendre impossibles quand les opérateurs locaux ne sont pas en mesure de les respecter (fermeture de foyers de jeunes ...), et surtout elles s'appliquent indépendamment des projets éducatifs exigés par ailleurs pour le lancement d'une activité.

La complexité de la situation n'est pas ignorée du ministère de la jeunesse, qui réfléchit actuellement à l'aménagement du dispositif.

L'exigence de normes trop prégnantes réduisant à néant toute notion de risques, conduit certains adolescents à désertier les cadres institutionnels pour prendre des risques et découvrir leurs limites. Or la prise de risque non « encadrée » et évaluée peut déboucher sur des situations de danger tant pour l'adolescent lui-même que pour ses proches. Le monde des adultes se doit de protéger, mais aussi d'éduquer au risque.

Ainsi, la légitime et indispensable protection des mineurs peut conduire au résultat inverse de celui recherché.

Le rapport aux normes doit être différent selon les situations. Les normes de sécurité s'appliquant à un camp, ou à l'organisation d'un voyage doivent être strictes, car dans la plupart des cas il s'agit de jeunes que les animateurs ne connaissent pas.

En revanche, un groupe de jeunes engagés dans un projet (sportif, culturel...) qui se retrouvent tout au long de l'année n'a pas besoin de la même protection. Dans ce dernier cas, la réglementation gagnerait à être assouplie.

Aussi le groupe de travail suggère-t-il de privilégier, chaque fois que la sécurité des personnes n'est pas réellement en cause, des processus de certification à la normalisation contraignante, et ignorante des améliorations apportées.

Dans le même souci, d'un possible « assouplissement » de la réglementation, le groupe s'est interrogé sur le caractère relativement contraignant de la formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs (BAFA). Ce diplôme permet d'encadrer des enfants et adolescents en centres de vacances ou de loisirs.

La formation se déroule en trois étapes, faisant l'objet de validation par la Direction Départementale de la Jeunesse. Des délais doivent être respectés entre chaque phase de la formation.

Des contacts pourraient être pris avec le ministère de la jeunesse afin de réfléchir à une réduction des délais entre les différentes étapes.

Par ailleurs, même si ces sujets dépassent le champ de compétence des groupes de travail préparatoires à la Conférence de la Famille, l'ouverture d'un débat national sur le thème « sécurité et prise de risque » a paru indispensable (il concerne la jeunesse et au-delà l'ensemble de la société).

3.2 Proposition : faire évoluer le cadre normatif applicable aux activités et aux structures d'accueil des adolescents dans le domaine des loisirs

Voir Proposition 10

a) Objectif

Privilégier, chaque fois que la sécurité des personnes n'est pas réellement en cause, les processus de certification à la normalisation, plus contraignante et ignorante des processus d'amélioration

Ces processus de certification présentent en effet les avantages suivants :

- association des personnes concernées (usagers, acteurs de terrain) à la définition du but à atteindre ;
- création d'un processus plus mobilisateur parce que progressif pour atteindre les objectifs définis conjointement par les usagers et les structures de mise en œuvre des activités (coproduction de l'objectif) ;
- appel à l'auto-évaluation en même temps qu'à l'évaluation extérieure ;
- réalisme des buts à atteindre au regard des moyens existant sur le terrain

b) Mise en œuvre

- poursuite des travaux du groupe animé par le ministère de la jeunesse en vue d'une adaptation de la réglementation sur les CLSH, en y intégrant la notion de certification. Les mouvements familiaux pourraient utilement y apporter leur contribution.

4. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LE TEMPS LIBRE DES ADOLESCENTS

Les temps libres occupent une place importante dans la vie des enfants et des adolescents, ne serait-ce que parce qu'ils ont environ 200 jours de congés par an. Dans un grand nombre de familles, les parents ont peu de temps à consacrer aux loisirs de leurs enfants. Or permettre aux jeunes d'accéder aux loisirs constitue un double enjeu : un enjeu éducatif, puisque les loisirs favorisent l'épanouissement de l'enfant, et un enjeu social, les temps libres contribuant à l'insertion de tous les jeunes et plus particulièrement des plus défavorisés.

Le sujet de l'adolescence mobilise de nombreux acteurs, tant de la sphère privée que publique. Si l'on s'en tient à la seule sphère publique, le nombre des acteurs et la justification de leurs interventions fait apparaître une situation complexe avec des logiques différentes. A cela s'ajoute le fait que les adolescents ne constituent pas en tant que tels une catégorie de population la faisant entrer spontanément dans les « blocs de compétence » de telle ou telle collectivité territoriale ou institution. Chacune d'entre elles demeure responsable de ses choix politiques et de ses initiatives.

1. Les acteurs : une multiplicité d'intervenants

1.1 Les collectivités locales dans un cadre législatif renouvelé

Les collectivités locales se sont largement emparées des possibilités offertes par la décentralisation, ainsi que par les lois « d'aménagement des territoires ». Ces lois favorisent l'émergence de mécanismes contractuels entre les différents partenaires et permettent de tenter d'apporter des réponses aux besoins de la population, sur des aires géographiques pertinentes.

Un grand nombre d'actions à destination des adolescents prennent place dans ces dispositifs sectoriels. Sans doute le moment est-il venu d'organiser un partenariat spécifique et global en faisant sauter les frontières traditionnelles d'intervention, ainsi que l'a souhaité le groupe de travail. Ce partenariat trouverait à s'exercer au travers du mécanisme contractuel paraissant le plus approprié.

Les contrats de pays

Volet territorial du contrat de plan, ils permettent la déclinaison d'actions structurantes (tourisme, développement local, culture, environnement...) sur un territoire donné présentant une cohésion géographique, culturelle, économique, sociale. Ils s'appuient sur une « charte de pays ».

Les contrats de ville

Volet « cohésion sociale » des contrats de pays ou d'agglomération, ils permettent de déclencher des actions structurantes dans les quartiers recensés comme sites sensibles par l'Etat ; on comptait en 2002 125 contrats de ville, 50 grands projets de ville et 30 opérations de renouvellement urbain.

Les contrats d'agglomération

Volet territorial du contrat de plan, ils permettent la déclinaison d'actions structurantes (développement économique, politique de la ville...) sur une aire géographique donnée. Plusieurs mesures financières sont liées à ces contrats d'agglomération : des incitations en termes de ressources (taxe professionnelle unique, dotation globale de fonctionnement bonifiée).

Le contrat de plan Etat-Région

Il s'agit de documents contractuels récapitulant les engagements financiers de l'Etat et de chacune des régions pour une période de 7 ans (2000-2006). Il constitue le cadre de mise en cohérence pour la réalisation d'équipements prioritaires.

Les politiques menées se sont concrétisées par de nombreuses actions dans des secteurs très diversifiés : culture, sport, loisirs, transports. Les résultats ont été particulièrement convaincants et de nombreux projets ont ainsi été reconduits, prenant appui sur des dispositifs axés sur l'utilisation de titres, chèques...(dans nombre de régions et départements²⁸).

L'exemple de la région Rhône-Alpes est à cet égard particulièrement illustratif. Depuis 1995, le Conseil régional développe un dispositif en direction des jeunes pour l'accès à la culture appuyé sur un outil spécifique : les chèques culture. Cette collectivité territoriale tend à faire évoluer le dispositif en créant une « carte de vie quotidienne » appelée à mutualiser des services au travers d'une carte unique.

Dans d'autres régions, les dispositifs évoluent vers une carte à puce, facilitant la diversification des applications. Certaines (comme la Lorraine) vont plus loin et envisagent de faire de la carte « Multipass lycéens », une véritable carte d'identité et d'en doter progressivement tous les lycéens.

Ces actions prennent le plus souvent appui sur des prestataires de services privés spécialisés dans la gestion et la promotion des titres ou des cartes à puce existant sur ce champ (ACCOR, SODHEXO...).

Il existe par ailleurs de nombreuses opérations fondées sur le partenariat entre les collectivités locales, l'Etat, les CAF, les associations, la police, telle que l'opération « Ville Vie Vacances ».

Initialement appelée "Opération Prévention Eté", celle-ci a été mise en place en 1981, dans le cadre de la politique de la « ville », afin de permettre aux jeunes résidant dans les quartiers sensibles d'avoir des activités de loisirs durant les vacances d'été. Ce programme avait comme objectif prioritaire de répondre aux violences urbaines estivales.

Les opérations relevant de ce programme permettent aux jeunes de 11 à 18 ans les plus en difficulté d'accéder aux activités culturelles, sportives ou de loisirs.

Les différentes actions proposées ne présentent pas un caractère uniquement occupationnel, mais s'inscrivent dans un véritable projet éducatif, en lien avec l'éducation à la citoyenneté, les apprentissages sociaux, les potentialités d'épanouissement personnel, ou encore la solidarité locale ou internationale.

Il s'agit aussi de responsabiliser les jeunes, en fonction de leur âge, en leur confiant des tâches d'organisation ou de réalisation, tout en favorisant la participation et l'implication des parents.

1.2 L'action de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et des Caisses d'Allocations Familiales (CAF)

Ces organismes jouent un rôle très important en matière d'aide aux loisirs des familles et donc des adolescents.

L'aide des caisses peut prendre plusieurs formes :

²⁸ Audition de Didier Dastarac du représentant du Conseil Régional Rhône Alpes le 7 janvier 2004

a) Les « tickets temps libres » ou « passeports loisirs »

En fonction de décisions prises par les conseils d'administration, un certain nombre de CAF accordent des aides financières aux enfants et aux adolescents, sur leurs fonds « propres », afin qu'ils puissent pratiquer, de manière autonome, différentes activités sportives, culturelles, éducatives. Ces aides prennent différentes appellations : « tickets loisirs », « tickets temps libres », « passeports loisirs » etc.

La moitié des CAF versent ce type d'aides. Elles sont attribuées selon des critères liés aux ressources des familles et à l'âge des bénéficiaires et s'appuient le plus souvent, sur des conventions avec les opérateurs concernés dans ces différents domaines. Leur montant varie de 18 à 183 € par an et par enfant.²⁹

b) L'aide aux centres de loisirs sans hébergement (CLSH)

Créés dans les années 1960, les CLSH (à l'époque appelés « centres aérés ») répondaient alors principalement au besoin de « garde » pendant les vacances scolaires pour les enfants dont les parents travaillaient. Accueillant chaque année plus de trois millions d'enfants, les 30 000 CLSH se sont diversifiés afin de mieux répondre aux besoins de ce public. Cependant leur image n'est globalement pas très attractive auprès des adolescents. (les plus de 12 ans fréquentent très peu ce type de structures).

c) L'aide aux contrats temps libres

Les CAF participent avec les partenaires locaux à l'élaboration de programmes d'action pour les temps libres des enfants et des adolescents et soutiennent des projets de loisirs éducatifs favorisant la participation des adolescents. Pour concrétiser ces partenariats, la CNAF a mis en place en 1998 le « contrat temps libre ».

Fin 1999, plus de 1 400 contrats avaient déjà été signés par la plupart des CAF, 1 660 000 enfants étaient concernés. Plus de 4 000 communes étaient signataires, dont près de 50 % ayant moins de 5000 habitants, dont 20 % dans le cadre de l'intercommunalité³⁰.

Le bénéfice de ces contrats a été étendu aux jeunes de 16-18 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

d) L'aide aux vacances

Depuis les années 1990, les CAF ont été incitées par la CNAF à développer et à diversifier le soutien aux loisirs de proximité et aux départs en vacances durant de courtes périodes tout au long de l'année et à se désengager de l'investissement dans des centres familiaux de vacances.

Dans le cadre de l'emploi de leur dotation « propre » d'action sociale, des CAF attribuent des bons vacances aux familles allocataires avec lesquels ces dernières peuvent régler ou obtenir le remboursement de dépenses liées aux lieux de vacances. Chaque conseil d'administration

²⁹ En 2002, le montant global des aides financières aux familles concernant les loisirs de proximité et loisirs éducatifs des enfants et des adolescents était de 17 millions d'euros.

³⁰ Les dépenses au titre des contrats temps libres sont passées de 89,4 M€ en 2001 à 137,2 M€ en 2002, soit une progression de 53,4 %. Ces contrats sont proposés par les Caf aux communes pour les aider à développer une offre de loisirs collectifs de qualité pour les jeunes de 6 à 16 ans.

détermine librement les conditions d'attribution, d'émission, de gestion et d'utilisation de ces bons. Les bons vacances des CAF sont des coupons comportant une valeur nominale individuelle de 4 à 20 €

En l'absence de dispositif national de suivi des bons vacances, il n'est pas possible de donner des indications quantifiées détaillées et récentes sur ce dispositif. En particulier s'agissant du volume annuel d'émissions de ces bons, aucune statistique nationale ou par caisse n'est disponible. Depuis plusieurs années, il est indiqué que 30 % environ des bons vacances émis seraient effectivement utilisés.

Dans ce contexte, il est apparu important de faire évoluer le dispositif d'aide aux vacances. Aussi en 1999, un service commun des CAF et des Fédérations de CAF a été créé : « VACAF », pour mutualiser les moyens et conduire une politique d'aide au départ en vacances en famille, soutenu le cas échéant par l'accompagnement d'un travailleur social.

En 1999, les bénéficiaires des aides aux vacances étaient pour l'essentiel :

- des familles nombreuses (46 % des allocataires bénéficiaires de bons vacances ont au moins trois enfants à charge) ;
- des familles monoparentales (37 % des familles bénéficiaires d'au moins un bon vacances au cours de l'année considérée).

Les aides accordées par les CAF au titre des « temps libres » (vacances, loisirs...) sont attribuées aux familles disposant de ressources inférieures à un quotient familial variable selon les caisses, ce qui entraîne de grandes amplitudes dans leur montant.

1.3 L'action de l'Etat

Divers dispositifs ont été mis en place pour favoriser l'accès des jeunes aux loisirs de leur choix.

a) coupons sport

En 1998, le ministère de la jeunesse et des sports a instauré un dispositif dénommé « Coupon Sport » pour les 14 à 18 ans, puis élargi aux 10 à 18 ans. Ces coupons sont financés sur la dotation globale de crédits déconcentrés des directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS). Ces directions diffusent les coupons, dont le montant varie en fonction du coût de la licence sportive.

Le bénéfice du Coupon Sport est accordé aux jeunes dont les familles justifient de la perception de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Le critère de ressources n'ouvre cependant pas un droit automatique à cette forme d'aide.

Le dispositif s'adapte aux possibilités locales de partenariat, et s'inscrit en cohérence avec les autres dispositifs des collectivités locales. Il est donc jugé favorablement par les utilisateurs.

Un allègement du dispositif a été souhaité par les services déconcentrés et par les clubs. Géré sur le plan national de 1998 à 2002, il a été déconcentré auprès des DDJS en 2003.

b) Les bourses solidarité vacances

Ce dispositif a été créé en 1999 à l'instigation du secrétariat d'Etat au Tourisme dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions. Il permet à des familles en difficulté sociale d'accéder aux vacances : 40 000 personnes en ont bénéficié en 2003.

Il est mis en œuvre par un organisme du même nom constitué en groupement d'intérêt public qui associe l'Etat, des collectivités locales et territoriales, des professionnels du tourisme public et privé et des associations humanitaires.

La Bourse Solidarité Vacances collecte des offres de séjours à un coût très bas proposées par les professionnels du tourisme et les met à disposition des organismes d'entraide, des collectivités locales et des centres sociaux. Ces derniers proposent les séjours aux familles et organisent avec elles le départ en vacances. Le coût moyen du séjour payé par les familles est de 38 à 107 € les enfants bénéficiant de la gratuité ou d'un tarif très modéré.

Participent à son financement : pour l'essentiel, le ministère du tourisme, le ministère chargé des Affaires sociales, celui de la Jeunesse, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), ainsi qu'un certain nombre de collectivités territoriales.

Depuis 2001, la Bourse Solidarité Vacances diversifie son action, notamment en direction des jeunes et des personnes handicapées³¹.

1.4 Les entreprises

a) l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)

Les Chèques-vacances ont été créés pour permettre au plus grand nombre, particulièrement ceux qui disposent des revenus les plus modestes, de partir en vacances, d'accéder à un large éventail d'activités culturelles et de loisirs. Il s'agit d'une aide personnalisée se présentant sous la forme de coupons de 10 et 20 €, valable deux ans en sus de leur année d'émission.

Les salariés du secteur privé, les actifs ou les retraités de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière peuvent acquérir, sous conditions de ressources, avec la contribution de leur employeur, des titres nominatifs appelés « chèques-vacances ». Ils constituent un système d'épargne, puisque à chaque versement d'un salarié doit correspondre une contribution de l'employeur augmentée, le cas échéant, d'une participation du comité d'entreprise.

³¹ En 2002, plus de 500 séjours en colonies de vacances ont été offerts à des enfants ne pouvant pas partir en famille pour des raisons financières ou psycho-affectives. 18 430 enfants et 2635 jeunes de 16 à 25 ans sont ainsi partis en vacances en 2002, soit avec leurs parents, soit en colonies, soit en « offres jeunes » : en binôme de 2 jeunes majeurs autonomes, entre amis par groupes de 3 ou 4, en mini-groupes accompagnés de jeunes mineurs ou majeurs. Près de 1000 personnes handicapées ont pu partir, soit en bénéficiant de l'offre générale, soit grâce à des offres spécifiques.

Pour environ 40 % des personnes inscrites, il s'agit d'un premier départ en vacances. Les familles monoparentales sont très largement représentées (51 %), suivies des familles vivant en couple (43 %).

Les chèques- vacances sont délivrés par l'ANCV, établissement public à caractère industriel et commercial créé par une ordonnance du 26 mars 1982 et placé sous la double tutelle du secrétariat d'Etat au Tourisme et du ministère des finances.

Ils sont acceptés tout au long de l'année auprès des 135 000 professionnels du tourisme, des loisirs et de la culture, conventionnés par l'ANCV. Ils permettent de régler nombre de dépenses de vacances et de loisirs en France métropolitaine et dans les DOM-TOM dans les domaines suivants : Art-Culture-Découverte, Hébergement, loisirs sportifs, restauration, voyage/transport.

Les chèques-vacances peuvent également être remis en paiement des dépenses effectuées sur le territoire des Etats membres de la Communauté européenne aux prestataires qui ont signé des conventions avec l'ANCV.

b) les comités d'entreprise

Ils participent de manière très significative à l'action sociale à destination des salariés en matière de vacances, de culture et plus largement de loisirs. S'agissant de l'aide à la personne, les comités d'entreprise pratiquent une politique tarifaire dégressive, la plupart du temps axée sur le quotient familial, ou accordent une aide à la personne selon d'autres critères (nombre d'enfants, revenu mensuel...)

1.5 Le secteur associatif

Il existe de nombreux autres dispositifs moins « institutionnels » que ceux qui viennent d'être évoqués, mais qui n'en ont pas moins une grande importance dans leur caractère de proximité. Il s'agit notamment des initiatives prises par les organismes sociaux et caritatifs.

Tous ces dispositifs semblent être d'autant plus sollicités qu'ils répondent à des besoins de consommation actuels, qu'ils sont « banalisés » et non ségrégatifs et qu'ils sont d'utilisation facile.

2. L'accès aux loisirs : une nécessaire cohérence

2.1.1 Constat

La juxtaposition des dispositifs décrits ci-dessus conduit à formuler deux propositions. L'une concerne l'information sur l'offre existante et l'autre sur les moyens financiers d'en bénéficier.

2.1.2 Proposition : La maison « virtuelle » de l'adolescent

a) Objectif

Tout en réaffirmant le rôle que jouent, dans leur domaine de compétences, des structures associatives comme le Réseau Jeunesse, les Missions Locales, les Points Infos Familles (PIF), les initiatives municipales et associatives, il convient de mettre en place et de promouvoir un accès à l'information et de promouvoir des approches en réseau.

Par ailleurs, l'implication personnelle du jeune dans l'élaboration de l'information lui permettra de mieux assimiler et utiliser les informations, et de toucher plus directement et plus efficacement ses pairs

b) Mise en œuvre

Les adolescents, au niveau local, pourraient être invités à construire des sites locaux dénommés « Maison virtuelle des Ado » sur la base d'un kit de site, comprenant tous les liens nationaux et départementaux utiles. Ils y ajouteraient les informations locales les concernant directement dans des rubriques ciblées.

Le kit de base serait mis au point au niveau national (ministères, Documentation Française, associations ou partenaires concernés) avec un soutien éventuel du secteur privé. Il pourrait être commandé par les collectivités locales qui souhaitent engager un tel projet. Des dynamiques pourraient être enclenchées avec des collègues et des lycées (dans le cadre des projets collaboratifs), des maisons de jeunes, associations de jeunesse ou autres, cyberbases.

Cette proposition fait écho au projet « Net Générations » (Proposition 8).

La mise en œuvre de ces maisons « virtuelles » devra être articulée avec celle des points information familles et être évoquée dans la circulaire d'application de ce nouveau dispositif en cours de rédaction. Elle pourrait aussi s'inscrire dans le projet « Net Générations » puisque ici également, c'est l'initiative des adolescents qui est suscitée pour répondre à un besoin.

2.2. Le Passeport Loisirs

L'offre de loisirs existante à destination des jeunes, est très hétérogène, ce qui a amené le groupe à suggérer l'instauration d'un titre loisir « universel », d'une valeur globale significative fractionné en plusieurs « chèques », au profit des adolescents d'une tranche d'âge déterminée (de 15 à 18 ans ?), utilisable dans une vaste gamme de « produits », dès lors qu'ils ont une finalité de développement de l'autonomie et de la responsabilité du jeune. Les adolescents disposeraient librement de ce « chéquier », dans une gamme de « produits » définis. Il ne pourrait pas servir à des pratiques de simple consommation.

Il existe en effet un vide tarifaire concernant la tranche d'âge des adolescents. La politique tarifaire « enfant » est appliquée dans beaucoup de structures (médiathèque, piscine, cinéma...) jusqu'à 12 ans. Les étudiants bénéficient de leur côté d'une réduction spécifique sur présentation de la carte étudiante. Entre 13 et 18 ans, il n'existe aucune politique tarifaire spécifique et structurée, notamment à destination des familles des « classes moyennes » et des familles nombreuses.

Il s'agirait de structurer et d'homogénéiser les modes d'intervention des différents partenaires agissant déjà sur le terrain, dans une perspective commune de responsabilisation des jeunes

a) Objectif

Ce titre « universel » pourrait :



Voir Proposition 13

- aider les adolescents dans leurs moyens d'accéder à leurs loisirs qu'il s'agisse de pratiques artistiques, culturelles, éducatives, sportives, en France et en Europe

- favoriser le développement de l'autonomie et de la responsabilité
- aider efficacement les jeunes dans leur désir de « mobilité »
- susciter progressivement le goût de la pratique éducative, sportive, culturelle...
- aider les adolescents des familles des classes moyennes et des familles nombreuses, souvent exclus des dispositifs ouverts sous conditions de ressources

b) Mise en œuvre

- définir la configuration du titre,
- déterminer les « les bénéficiaires »
- identifier les financeurs potentiels et les solliciter;
- réaliser une campagne de communication nationale sur ce titre ;
- lancer un « tour de table » auprès des émetteurs potentiels de ces titres afin de configurer ce titre
- déterminer le support (support papier, chéquier, carte, carte magnétique...)

La création de passeport loisirs pourrait être suscitée dans le cadre de contrats territoriaux, par appel à projet

Ces contrats territoriaux permettraient à tous les partenaires concernés, l'Etat, les collectivités territoriales, les régions, les entreprises publiques ou privées et éventuellement d'autres personnes morales (les CAF...) de prendre des engagements réciproques en vue de la constitution d'un « fonds » chèque loisirs, configuré au plan national, pour une aire géographique déterminée à l'échelon considéré comme le plus pertinent par les promoteurs.

Cette approche s'inscrirait dans le droit fil de la décentralisation, qui nourrit une nouvelle conception des relations entre personnes publiques. La formule du contrat, qui constitue une procédure souple, permet d'adapter les dispositifs publics aux spécificités locales et de substituer aux rapports traditionnels de subordination des rapports fondés sur la négociation et la discussion.

Elle permet d'apporter des réponses de proximité diversifiées et innovantes en faveur du renouvellement urbain, de l'amélioration de la qualité des services offerts, d'un accès démocratisé au droit, aux arts vivants, à la pratique sportive. Elle rejoint ainsi les préoccupations constantes des collectivités locales.

EXAMEN DES **PROPOSITIONS**

Proposition 1

Favoriser la mobilité des jeunes en milieu urbain par une carte jeune de transports

Constat

Les aides s'attachant à faciliter la mobilité des adolescents et des jeunes sont multiples et différenciées en termes de prise en charge et de solutions selon les zones géographiques. Il en résulte des inégalités territoriales et un manque de lisibilité pour les adolescents et leur famille.

Objectif

Favoriser l'accès des adolescents et des jeunes en formation, aux transports en commun, sur l'ensemble du territoire, y compris pendant les périodes de vacances scolaires.

Mise en œuvre

Inciter les autorités organisatrices à créer un titre destiné aux jeunes collégiens, apprentis, lycéens et étudiants, présentant les caractéristiques suivantes :

- une tarification préférentielle ;
- un titre unique multimodal destiné à assurer le transport domicile-lieu de formation pendant la semaine ;
- un droit de transport élargi à tout le réseau régional le week-end et progressivement pendant les vacances ;
- un support ouvrant droit au transport mais offrant également des avantages tarifaires (cinéma, sports...)

L'instauration d'une carte de ce type à usage national s'avère aujourd'hui difficile pour diverses raisons, notamment d'ordre technique, qu'il convient préalablement de lever.

L'intermodalité devra néanmoins être progressivement recherchée au niveau départemental, puis régional. Un groupe de réflexion pourrait être créé à cet effet au sein du Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART), en associant les représentants des familles et des opérateurs (Union des transports publics).

Les problèmes techniques et d'organisation posés par la mise en œuvre d'un support commun pour l'ensemble du territoire national devront être étudiés de façon précise. A terme l'Etat pourrait inciter cette démarche dans un prochain contrat de plan.

Proposition 2

Favoriser la mobilité des jeunes en milieu rural

Constat

Le recensement de 1999 fait ressortir une augmentation de la population résidant en zone rurale par l'installation de nouvelles familles dans ces secteurs, en périphérie de villes dynamiques. Plus de 20% de la population métropolitaine vit dans un espace à dominante rurale.

Pour se rendre au collège et au lycée, les adolescents de ces familles bénéficient de transports scolaires mais ils peuvent rencontrer de grandes difficultés de déplacement pour accéder aux lieux de loisirs, faute de moyens de transport.

Aussi s'organisent-ils, seuls ou avec le soutien d'associations et de collectivités locales, pour sortir de leur isolement.

Les organismes sociaux présents dans ces zones financent déjà des projets en partenariat avec les collectivités locales.

Objectif

Remédier aux difficultés de déplacement en milieu rural par le soutien aux initiatives des jeunes, à l'échelon local.

Mise en œuvre

- appel à projets lancé par le ministère délégué à la famille pour le financement de ces actions, qu'elles émanent des adolescents, des collectivités locales ou des associations. (Exemples de projets : points-stop ; covoiturage, création de pistes cyclables...);
- les conseils municipaux de jeunes pourraient être utilement mobilisés sur ces appels à projet ;
- chaque projet pourrait faire l'objet d'un financement de l'Etat de 10 000 € (1 ou 2 projets par département seraient financés chaque année);
- le ministère pourrait prendre appui sur la MSA, en raison de son expérience de ce type d'opération.

Elargir l'offre de logement aux jeunes temporairement éloignés de leur famille : CALIF : Charte Logement Inter Familles

Constat

Pour nombre d'adolescents, l'accès à l'autonomie passe par des périodes plus ou moins temporaires d'hébergement hors du domicile familial (stages scolaires, formations professionnelles ou apprentissage, emplois saisonniers, vacances ou stages d'initiation au sport ou aux loisirs ...)

Les hébergements existants (internat, foyers de jeunes etc) sont quantitativement insuffisants et ne sont pas toujours adaptés à ce public. Il importe donc d'élargir les capacités d'accueil et de logement des adolescents, sachant qu'il ne peut y avoir de réponse unique.

Objectif

- répondre au besoin de mobilité résidentielle des adolescents ;
- favoriser l'accueil des jeunes par des personnes âgées ou handicapées.

Mise en œuvre

- rédiger une « charte logement inter-familles » type, à signer entre la famille du mineur et la famille accueillante. Celle-ci s'engage à accueillir et assurer une présence familiale à l'adolescent. En contre partie, la famille de l'adolescent verse une participation financière (le cas échéant diminuée par une contribution aux tâches ménagères, tout particulièrement s'il s'agit d'un accueil par une personne âgée). Cet accueil s'insérerait en outre dans une politique de rapprochement des générations ou d'intégration sociale des personnes handicapées.
- confier la mise en réseau des familles accueillantes et de celles en situation de demande aux Unions Départementales des Associations Familiales qui attribueraient un « label de qualité » aux familles accueillantes ;
- susciter l'implication de l'ensemble des acteurs concernés, représentants des familles, acteurs du logement, de l'enseignement scolaire, de l'emploi et de la formation professionnelle, des sports, de la culture en lien avec les collectivités locales.

Proposition 4

Construire l'Europe avec la jeunesse Ados'Europe

Constat

La France s'est engagée dans une construction économique, politique, et sociale de l'Union Européenne, à laquelle les jeunes doivent participer activement. Il est indispensable que les adolescents de France découvrent les différentes cultures qui constituent l'Europe, afin d'enclencher un processus d'apprentissage interculturel.

Objectif

- développer la compréhension interculturelle entre les jeunes qui vivent dans l'espace européen, pour renforcer les fondements de la construction européenne tels que le respect des droits de l'Homme, la lutte contre le racisme et la xénophobie ;
- encourager l'esprit d'entreprise, la créativité, le travail d'équipe, le sens de la solidarité ;
- associer les jeunes à la poursuite du projet communautaire qui dépend beaucoup de l'adhésion des jeunes générations.

Mise en œuvre

Pour qu'aucun jeune n'atteigne sa majorité sans avoir séjourné au moins une fois dans un autre pays européen, trois scénarios pourraient être envisagés.

1. Attribuer, en un versement unique, une aide financière à chaque jeune entre 11 et 18 ans qui souhaite effectuer un séjour dans un pays européen.

Ce montant ne finance pas le séjour dans sa globalité, mais peut constituer une aide déterminante pour le départ du plus grand nombre. Cette « bourse Europe » viendrait en complément des dispositifs existants ; elle est non-exclusive des autres formes d'aides.

Ce séjour d'une durée minimale de 3 jours pourrait prendre diverses formes :

- découverte en famille (avec les parents, grands-parents etc.)
- séjour individuel ou en petit groupe
- séjour scolaire (individuel ou avec la classe)
- séjour « organisé » par les communes, comités d'entreprise, associations ou organismes privés, centres de vacances et de loisirs.

La création de services d'échanges en ligne, d'hébergement ou d'accueil sous la responsabilité des familles (comme cela se pratique pour des échanges de logements pour les vacances) pourrait ouvrir des possibilités.

La mise en œuvre pourrait être assurée par une gestion publique ou par une délégation à un opérateur privé.

2. Ajouter au Programme Jeunesse Européen un volet complémentaire national visant les jeunes de 11 à 18 ans, prévoyant l'aide au financement de deux types de projets :

- un séjour avec leur famille dans une autre ville européenne à la rencontre d'autres familles européennes pour les 11-14 ans ;
- un séjour dans d'autres pays européens dans le cadre d'un projet éducatif mené par une association et/ou un groupe de jeunes pour les 15-18 ans.

Dans les deux cas, les séjours auraient une durée minimale d'une semaine.

L'attribution d'un « label famille » aux structures organisatrices, peut être envisagée.

3. Se référer au Passeport Loisirs, proposition 12

Proposition 5

Eduquer aux médias

Constat

La presse, la télévision, la radio, Internet, la publicité... ont largement envahi l'espace privé et public, et les adolescents en ont une pratique régulière. La confiance qu'ils accordent à ces médias est parfois excessive : si leur maîtrise de la technique est souvent innée, ils ne semblent pas armés pour prendre du recul et décrypter les informations qui leur sont présentées.

Les adultes (parents, grands-parents, éducateurs, enseignants) éprouvent des difficultés à exercer leur rôle d'éducateur car ils se sentent dépassés face à la consommation multimédiatique des enfants.

Objectif

- aider les adolescents à maîtriser leur usage des médias : faciliter leur appropriation des médias et développer leur esprit critique ;
- favoriser la compréhension des adultes à l'univers médiatique notamment par des relations avec les professionnels.

Mise en œuvre

- créer des clubs de lecture proposant des activités telles que des revues de presse médiatiques, lectures en commun etc., des « télé clubs » pour débattre des émissions regardées par les jeunes ;
- favoriser la création de médias par les adolescents eux-mêmes : leur permettre de comprendre les conditions de production par la pratique (cette proposition fait écho au Prix Jeunes Télévisions³²)
- développer des ateliers à destination des parents dans les établissements scolaires avec l'intervention de professionnels du secteur, et favoriser l'action des associations familiales en ce domaine en lien avec les Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'accompagnement aux Parents.

³² Contribution de Mme Eve Baron, France Télévisions (voir annexes)

Proposition 6

Créer une signalétique positive pour l'ensemble des médias

Constat

La production d'images met sur le marché une multitude de produits culturels, pour lesquels les consommateurs souhaitent avoir des informations comme pour les autres produits.

Les familles éprouvent des difficultés pour « naviguer » aisément et garder le cap entre médias et éducation et sont en recherche de soutien et d'information.

La signalétique constitue un repère efficace, mais le système actuel est restrictif « déconseillé aux moins de ... » et peut produire l'effet inverse à celui recherché, surtout pour les adolescents. Un label positif existe déjà dans l'édition musicale et est mis en œuvre par la presse spécialisée.

Objectif

- aider les parents et les éducateurs à faire un choix éclairé parmi les différents médias « consommés » par leurs enfants et adolescents ;
- positiver le regard porté sur les médias et valoriser l'utilité qu'ils représentent pour les jeunes, en passant d'une culture de l'interdit à une culture du « recommandé ».

Mise en œuvre

- eu égard aux inévitables difficultés de mise en œuvre d'une nouvelle signalétique pour les médias, notamment la télévision, le ministère délégué à la Famille pourrait, dans un premier temps, lancer un appel à idées, médiatiser le concept et en évaluer les effets ;
- faire en sorte que les acteurs concernés par la production d'images se rencontrent, acceptent d'échanger sur les attentes de chacun et engagent un partenariat d'action dans l'intérêt des adolescents et des familles, dans la perspective d'élaborer une signalétique positive.

Encourager les jeunes à lire la presse écrite

Constat

S'il est une idée répandue chez les adultes c'est que les jeunes n'aiment plus lire. Ces derniers ont pourtant une bonne image de la presse, bien qu'il résulte d'un sondage que seulement un peu plus d'un tiers des 15-25 ans lisent un quotidien régional ou national.

Objectif

- faire en sorte qu'un plus grand nombre d'adolescents puissent avoir accès à la presse écrite, de manière à les inciter à la lire régulièrement à l'âge adulte, et le cas échéant de s'y abonner ;
- augmenter le nombre de lecteurs de la presse, notamment quotidienne ;
- inciter à la lecture les 20 % de jeunes qui n'ont aucune pratique culturelle³³.

Mise en œuvre

- engager des négociations avec les distributeurs de presse, et notamment le Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale afin de définir des conditions d'abonnement à tarif préférentiel à destination des adolescents. L'approche par la presse régionale est privilégiée, puisqu'elle traite d'événements de la vie quotidienne se déroulant dans l'environnement proche des adolescents ;
- déterminer la configuration la plus adaptée avec l'association régionale presse enseignement jeunesse (ARPEJ) ;
- engager des négociations avec les financeurs potentiels (Etat, Branche famille, Conseils régionaux, Conseils Généraux...) ;
- mettre en place des clubs de lecture de presse à accès libre et organiser des actions collectives telles que des revues de presse thématiques, des lectures en commun, notamment dans les équipements de quartier tels que les centres sociaux, Maisons des Jeunes et de la Culture etc. ;
- expertiser les solutions par rapport aux règles de concurrence européennes et vis à vis de la presse nationale. (il ne doit pas y avoir d'impossibilité à cet égard puisque la Belgique met des journaux quotidiens à disposition des classes des écoles et collèges).

³³ Etude de l'INSEE Première (N° 883)

Proposition 8

Organiser le réseau de jeunes médiateurs Internet : « Net-génération »

Constat

Depuis l'expérience Minitel de Vélizy³⁴, les observateurs conviennent de la capacité des jeunes classes d'âge à maîtriser l'usage des NTIC.

En outre, les adolescents acquièrent plus facilement des savoir-faire lorsqu'on les place en situation de moniteurs ou d'aides, des plus jeunes ou d'adultes. Ils acceptent alors de transmettre des règles qu'ils auraient refusées dans leurs pratiques individuelles, d'où l'idée de proposer aux adolescents d'apprendre aux adultes.

Objectif

- utiliser les compétences techniques instinctives des adolescents pour l'usage des nouvelles technologies ;
- mobiliser les adolescents pour diffuser en France, les usages sociaux et solidaires de l'Internet ;
- mettre en œuvre une action intergénérationnelle.

Mise en œuvre

- organiser au niveau local des réseaux de « médiateurs Internet » âgés de 16 à 25 ans³⁵ assurant une action de sensibilisation et d'initiation à l'Internet à la demande de particuliers, notamment les parents et les grands-parents, les associations, collectivités locales ou des entreprises ;
- reconnaître leur rôle en inscrivant leurs compétences dans un système de qualification en lien avec les professionnels et les fournisseurs de matériel (les médiateurs Internet recevraient une formation spécifique validée par un brevet ; ce diplôme ouvrirait aux fonctions de monitorat dans les espaces publics numériques) ;
- valoriser leurs activités par des réductions de tarifs à l'accès à Internet ;
- au regard des mesures annoncées par le Comité Interministériel pour la Société de l'Information du 10 juillet 2003, la promotion de ce

³⁴ Vélizy a été la ville d'expérimentation du Minitel, l'évaluation de cette expérience a montré que la présence d'un adolescent dans la famille avait pour effet de favoriser l'appropriation du nouveau média par toutes les générations présentes au foyer : la présence d'un adolescent suffirait à rendre « compétents » les grands-parents.

³⁵ Auxquels peuvent s'ajouter les préretraités et jeunes retraités de 55-70 ans

projet appelle l'action conjointe d'instances nationales, transversales et locales : collectivités locales, établissements scolaires, publics et privés, associations familiales, de parents d'élèves, d'éducation populaire, Centres sociaux, Chambres de Commerce et d'Industrie...) sous l'égide de la Délégation Interministérielle aux usages de l'Internet ;

- conduire des expérimentations, dans un premier temps ;
- engager des négociations avec l'économie du Net pour l'obtention de tarifs préférentiels et un soutien à la formation ;
- cette mesure fait écho au « livret de l'expérience de l'adolescent »³⁶

³⁶ Mesure recommandée par le groupe « Projet personnel, engagement collectif ».

Accompagner et soutenir les pratiques artistiques amateur des adolescents

Constat

Pratiquer des activités artistiques amateurs constitue une forme d'accès à la culture fortement appréciée par les adolescents. Cependant ils rencontrent des difficultés pour accéder à des locaux de répétition ou trouver des scènes pour se produire.

Dans le cadre de ces pratiques, les adolescents ont aussi besoin de conseils professionnels pour se perfectionner.

Objectif

- faciliter la mise à disposition d'espaces pour les adolescents afin qu'ils puissent s'exprimer et vivre « leur » culture ;
- favoriser le recours à un professionnel de la culture par un groupe formel ou informel de jeunes pour accompagner une démarche de pratique artistique amateur ;
- reconnaître la pratique artistique des jeunes hors des structures classiques (clubs, conservatoires...). Il s'agit de soutenir une démarche artistique de loisirs ne débouchant pas nécessairement sur une pratique professionnelle.

Mise en œuvre

- Promouvoir la création de lieux pour les adolescents par les collectivités locales par exemple dans les contrats de ville ou de pays. L'Etat pourrait « labelliser » ou en être le garant à travers une charte nouvelle de ces espaces ;
- mettre en place un Contrat d'initiation culturelle pour le financement d'un « coach » afin d'accompagner des adolescents dans un projet culturel ;
- établir un contrat entre une collectivité locale, un professionnel de la culture et les adolescents.

Faire évoluer le cadre normatif applicable aux structures de loisirs ouvertes aux adolescents

Constat

Des institutions offrant ou finançant des activités à destination des adolescents et d'autres se faisant l'écho des doléances du « terrain » ont déploré la rigidité des « normes » législatives ou réglementaires imposées aux structures qui les organisent, aux lieux dans lesquels elles se déroulent, tout en ayant conscience du fait que ces « normes » doivent être différentes selon les situations.

Les « normes » ainsi imposées sont souvent vécues par les opérateurs comme des contraintes imposées par les administrations centrales, « éloignées du terrain ». Elles peuvent même dans certains cas avoir pour effet non pas d'améliorer la qualité des activités mais de les rendre impossibles quand les opérateurs locaux ne sont pas en mesure de les respecter (fermeture de foyers de jeunes ...).

L'exigence de normes trop prégnantes, annihilant toute notion de risque, peut conduire certains adolescents à désertier les cadres institutionnels pour prendre des risques ailleurs et découvrir leurs limites. Or la prise de risque non « encadrée » et évaluée peut déboucher sur des situations de danger tant pour l'adolescent lui-même que pour ses proches.

Objectif

Privilégier, chaque fois que la sécurité des personnes n'est pas réellement en cause, les processus de certification à la normalisation, plus contraignante et ignorante des améliorations apportées.

Ces processus de certification présentent en effet les avantages suivants :

- association des personnes concernées (usagers, acteurs de terrain) à la définition du but à atteindre ;
- création d'un processus plus mobilisateur parce que progressif pour atteindre les objectifs définis conjointement par les usagers et les structures de mise en œuvre des activités (coproduction de l'objectif) ;
- appel à l'auto-évaluation en même temps qu'à l'évaluation extérieure ;

- réalisme des buts à atteindre au regard des moyens existant sur le terrain

Mise en œuvre

- poursuite des travaux du groupe de travail animé par le ministère de la jeunesse et des sports en vue d'une adaptation éventuelle de la réglementation sur les CLSH élargis à cette problématique spécifique, en lien avec le ministère délégué à la famille.

Proposition 11

Fonder la Maison « Virtuelle » des Adolescents

Constat

L'information sur les problématiques rencontrées par les adolescents et les familles, de même que celle concernant les ressources globales et locales, semble aujourd'hui dispersée et peu lisible. En outre, le dispositif global d'information des jeunes couvre inégalement le territoire.

L'implication du jeune lui-même dans l'élaboration de l'information lui permettra de mieux l'assimiler et l'utiliser, et de toucher plus directement ses pairs.

Objectif

Faciliter l'accès de tous les adolescents et de leur famille à une information la plus complète possible par le lancement du concept de « Maison virtuelle des adolescents ».

Mise en œuvre

Les adolescents seraient invités à construire des sites locaux dénommés « Maison virtuelle des Adolescents » sur la base d'un kit, comprenant tous les liens nationaux et départementaux utiles.

Ils y ajouteraient les informations locales les concernant directement dans des rubriques ciblées :

- mobilité (réductions, cartes, systèmes d'entraide, covoiturage) ;
- culture, sport (actualités locales, clubs) ;
- santé ;
- travail ;
- solidarité (engagements locaux possibles) ;
- participation (à des consultations locales) ;
- rubrique d'expression (« j'ai à dire ») ;
- listes de discussion ;
- petites annonces etc.

Chaque rubrique pourrait être assortie d'un module « questions les plus fréquemment posées/réponses ».

Le kit de base serait mis au point au niveau national (Ministères, Documentation Française, associations, partenaires concernés) avec un

soutien éventuel du secteur privé. Il pourrait être commandé par les collectivités locales qui souhaitent engager un tel projet.

Des dynamiques pourraient être enclenchées avec des collèges et des lycées (dans le cadre des projets collaboratifs, des maisons de jeunes, associations de jeunesse ou autre, cyberbases.).

L'appropriation le plus localement possible du kit par les adolescents eux-mêmes (recherche d'informations, rédaction, illustrations, reportages, design etc.) avec un encadrement adulte léger, serait promue.

La mise en œuvre de ces maisons « virtuelles » devra être articulée avec celles des Points Info Familles (la circulaire d'application de ce nouveau dispositif est en cours de rédaction). Elle pourrait aussi s'inscrire dans la mise en place puis la promotion de « Net Générations » (Proposition 8), car dans les deux cas, l'initiative des adolescents est suscitée pour répondre à un besoin.

Proposition 12

Faciliter l'accès des adolescents aux loisirs par un passeport loisirs

Constat

De nombreux dispositifs destinés à aider les familles, notamment les plus modestes, à partir en vacances ou à être l'acteur de leur temps libre, ont été mis en place par les différents financeurs potentiels. La plupart d'entre eux ne répondent toutefois qu'imparfaitement aux besoins ressentis par les familles appartenant aux classes moyennes, et/ou aux familles nombreuses. Il n'existe pratiquement pas de coordination de ces dispositifs, ce qui nuit à la cohérence globale du système et à sa lisibilité.

Ces quelques constatations militent pour l'instauration d'un titre loisir, d'une valeur significative, au profit des adolescents d'une tranche d'âge également significative, utilisable dans une vaste gamme de « produits », dès lors qu'ils ont une finalité de développement de l'autonomie et de la responsabilité du jeune.

Objectif

Ce titre « universel » pourrait :

- aider les adolescents dans leurs choix de loisirs, qu'il s'agisse de pratiques artistiques, culturelles, sportives, en France et en Europe, ou des moyens d'y accéder (transports...)
- aider les adolescents des familles des classes moyennes et des familles nombreuses, souvent exclus des dispositifs.

Mise en œuvre

- définir la configuration du titre (un chéquier, de valeur nominale variable en fonction de la nature du « produit »)
- déterminer les « bénéficiaires » : tranche d'âge ; ouverture du « droit » ; l'allocation de rentrée scolaire semble une bonne référence.
- identifier les financeurs potentiels et les solliciter;
- réaliser une campagne de communication nationale sur ce titre ;
- lancer un appel d'offre auprès des émetteurs potentiels de ces titres afin de :

- déterminer les « familles » de produits susceptibles d'être pris en charge par ce titre loisir,
- décrire les circuits à mettre en place pour assurer l'émission et la distribution des chèques loisirs ;
- déterminer le système d'information permettant à l'émetteur d'avoir connaissance des bénéficiaires potentiels du système, afin de les informer de leurs droits ;
- déterminer le réseau des distributeurs ;
- déterminer les modalités de création et de gestion du réseau des prestataires (points d'acceptations) ;
- déterminer le réseau permettant d'atteindre tous les jeunes potentiellement destinataire du chèque loisirs,
- assurer la création et la production de l'ensemble des documents et supports de communication (décisifs pour faire connaître la carte et susciter la demande),
- déterminer les modalités d'agrément des prestataires ;
- déterminer les modalités de remboursement de ces prestataires ;
- déterminer les modalités de remontée des informations et des statistiques sur l'utilisation des chèques ;
- déterminer la configuration d'un extranet de consultation ;
- faire des propositions alternatives sur la nature du titre (confection de chéquiers sur support papier, ou carte à puce).

L'option carte à puce présente des avantages non négligeables. Elle peut être jetable ou rechargeable, être mono ou multi-applicative en fonction des différents projets, permettre le chargement et le rechargement de valeurs en euros ou de points (bon pour), elle peut être nominative ou non, avec ou sans code secret, etc...

La carte à puce est simple d'utilisation pour les bénéficiaires et les points d'acceptation (sites culturels, sportifs...) comme carte de paiement avec ou sans code secret. Elle est réutilisable si elle est rechargeable, elle est moderne et valorisante pour le bénéficiaire, pour le point d'acceptation et pour la collectivité. Elle est évolutive, en fonction des projets de la collectivité, qui peuvent venir se « greffer » sur la même carte. Elle est enfin très sûre et permet des remontées d'informations précises sur l'utilisation du dispositif. Dans ce cas il faut doter les prestataires de lecteurs de cartes ad hoc, ce qui peut en renchérir le coût d'exploitation.

Propositions du rapport « sport, adolescence et famille »
reprises par le groupe « adolescence, famille, loisirs »

Favoriser la pratique sportive des adolescents, seuls et en famille

Constat

Au terme d'une étude réalisée en 2002, « les deux tiers des jeunes de 12 à 17 ans pratiquent un sport en dehors des cours d'éducation physique et sportive, la moitié adhère à un club sportif, et de l'ordre du tiers détient une licence sportive. Trois jeunes sur dix participent à des compétitions».

Les travaux sur le sujet, comme les auditions menées par le groupe de travail « sport, adolescence et famille », confortent dans l'idée que le processus qui conduit un enfant ou un jeune à pratiquer est un processus complexe de socialisation, d'adhésion à une culture, d'apprentissage d'une technique et de construction d'une identité.

Objectif

- favoriser la pratique sportive des adolescents

Mise en œuvre

- soutenir les associations sportives qui favorisent l'accueil des adolescents, au-delà de la seule dimension sportive, et améliorer la formation des animateurs et des entraîneurs à cette dimension ;
 - favoriser le partenariat avec les familles et leur accorder une place plus attractive dans le club ;
 - offrir des « lieux de convivialité » pour les jeunes ainsi que pour les familles durant le temps où leurs enfants pratiquent ;
 - reconnaître les pratiques inorganisées très prisées des jeunes à côté des pratiques en club, en faire un tremplin possible vers l'adhésion à un club, permettre à ces groupes d'être accompagnés par les conseils d'un professionnel ;
 - créer un « Pôle de ressources national », outil de conseil, d'expertise et de mise en relation à la disposition de l'ensemble des services déconcentrés de la jeunesse et des sports et des établissements, ainsi que de l'ensemble des partenaires et acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux du sport
- Des pôles locaux devront être conçus pour fonctionner en réseau, jouer un rôle de mutualisation, d'animation et de valorisation des

connaissances, des expériences, des projets, des compétences, et s'associer à terme au travail d'ingénierie en matière de formation dans les domaines concernés.

- organisation d'un week-end du sport en famille en y impliquant les organisations familiales ;
- permettre le développement de Centres de loisirs sans Hébergement à dominante sportive afin d'initier les adolescents à la pratique du sport ;
- initier un « livret du jeune sportif », afin de favoriser la cohérence du parcours sportif du jeune à travers toutes ses expériences et de lui permettre de mieux cerner sa pratique sportive.

Soutenir les pratiques sportives des adolescents en situation de handicap

Constat

L'adolescent en situation de handicap, comme ses pairs, aspire à une prise d'autonomie en dehors du cercle familial. Toutefois, pour pratiquer un sport, dans un club de proximité ouvert à tous, il se heurte à d'importantes difficultés : absence de personnes qualifiées pour l'accompagner, équipements non accessibles, manque de matériel adapté.

En outre, l'accès à des sports spécifiques tels que les sports d'hiver, nautiques ou de plage, randonnées pédestres, nécessite des matériels particuliers, des sites aménagés et un personnel d'encadrement sensibilisé.

Objectif

Permettre aux adolescents en situation de handicap de :

- s'intégrer dans des clubs sportifs accueillant les adolescents de leur âge ;
- pratiquer des sports variés

Mise en œuvre

- favoriser l'accueil des jeunes en situation de handicap dans les clubs sportifs ;
- organiser des compétitions mixtes associant jeunes sportifs valides et handicapés ;
- renforcer la formation des encadrants sportifs aux spécificités des différentes formes de handicap ;
- proposer des matériels adaptés, des lieux aménagés et des personnes formées au handicap pour les sports spécifiques ;
- le ministère des sports a d'ores et déjà mis en œuvre un plan portant sur l'accessibilité des équipements, l'accueil et l'encadrement des personnes handicapées, la formation des moniteurs sportifs etc. Une collaboration avec les ministères de la famille, du tourisme, des personnes handicapées permettra d'amplifier le mouvement amorcé.

SYNTHESE ET
RAPPEL DES
PROPOSITIONS DU
GROUPE

« ADOLESCENCE,
FAMILLE,
LOISIRS »

SYNTHESE

L'adolescence se caractérise par un besoin et un désir d'indépendance, de distance prise à l'égard des règles édictées par le monde des adultes en général et par la famille et l'école en particulier, qui constituent son cadre de vie habituel.

Ainsi, ce qu'il est convenu d'appeler le « tiers-temps » constitue un temps privilégié pour faire l'apprentissage de l'autonomie, de la relation aux autres, de la découverte d'un univers, d'un mode de pensée et de vie, nouveaux et différents.

Le regard des adultes sur l'adolescence est rarement serein ou dénué d'ambiguïté: ils considèrent les adolescents avec leurs propres références ; tantôt ils optent pour le déni et le refus d'agir (c'est l'âge, cela passera...), tantôt pour une dramatisation excessive (son comportement est inadmissible, il faut faire quelque chose...) sans que ces réactions prennent en compte le sens des messages lancés par les adolescents.

Il y a donc une juste position à trouver, une position d'adulte, qui doit être en mesure de contenir, d'éduquer, de donner un cadre tout en comprenant qu'il est sain que les adolescents « bougent », s'affirment, s'expriment.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine des loisirs, perçu comme un temps de liberté, un « temps libre », durant lequel ils ont la possibilité de faire ce qu'ils veulent, en opposition au temps organisé de l'école.

Le groupe s'est alors attaché à formuler des propositions qui allient tout à la fois encadrement et souplesse, convivialité et formalisme.

Par ailleurs, à contrario du temps scolaire, le temps des loisirs ne dispose pas d'une institution référente aux missions clairement définies mais d'une multitude d'acteurs fondés à intervenir mais dont les actions peuvent manquer de cohérence et de lisibilité les unes entre les autres.

C'est ce qui a conduit le groupe à souhaiter, non une harmonisation des dispositifs qui risquerait d'aller dans le sens contraire de la découverte et de la complémentarité des actions, mais à formuler des propositions favorisant la mise en commun.

Enfin, il n'y a pas qu'une adolescence et qu'une politique en direction de la jeunesse. La maturité des groupes d'adolescents, les projets pédagogiques des acteurs, la situation et le contexte dans lesquels ces projets s'inscrivent, doivent être pris en compte notamment dans les aspects réglementaires et normatifs afin de contribuer à un véritable apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité.

LISTE DES PROPOSITIONS

- Propositions 1** Favoriser la mobilité des jeunes en milieu urbain par une carte jeune de transports
- Proposition 2** Favoriser la mobilité des jeunes en milieu rural
- Proposition 3** Elargir l'offre de logement aux jeunes temporairement éloignés de leur famille : « *la charte logement inter familles* »
- Proposition 4** Construire l'Europe de demain avec la jeunesse : « *Ados' Europe* »
- Proposition 5** Eduquer aux médias
- Proposition 6** Créer une signalétique positive pour l'ensemble des médias
- Proposition 7** Encourager les jeunes à lire la presse écrite
- Proposition 8** Organiser le réseau de jeunes médiateurs Internet : « *net – générations* »
- Proposition 9** Accompagner et soutenir les pratiques artistiques amateur des adolescents
- Proposition 10** Faire évoluer le cadre normatif applicable aux structures accueillant des adolescents dans le domaine des loisirs
- Propositions 11** Fonder la maison « virtuelle » des adolescents
- Proposition 12** Faciliter l'accès des adolescents aux loisirs au moyen d'un passeport loisirs
- ~ ~ ~ ~
- Proposition 13** Favoriser la pratique sportive des adolescents seuls et en famille
- Proposition 14** Soutenir les pratiques sportives des adolescents en situation de handicap

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- Famille, temps et mobilité : Etat de l'art et tour d'horizon des innovations : Recherche réalisée à l'intention de la C.N.A.F. ; et de l'Institut pour la Ville en mouvement de Vincent Kaufmann, Michaël Flamm
- Les transports publics et la ville de Francis Beauvine – Ed Milan 1997
- Le transport en France de Gilbert Carrère – PUF – 1997
- Politique et pratiques d'intermodalité – GART – 1998 –
- Le financement des déplacements urbains – Rapport de Mission de Christian Philip – Député du Rhône – décembre 2003 –
- Transports urbains : Quelles politiques pour demain ? Rapport de Roland RIES – Commissariat général du Plan – juillet 2003 -
- Livre blanc de la commission Européenne « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne » - Novembre 2001 –
- Dossier « mesures en faveur des jeunes » - Région Poitou-Charentes – Septembre 2003 –
- Dossier « jeunesse » - Agence Française de programme Européen jeunesse INJEP – 2003
- Evaluation du Programme Européen jeunesse - France – Rapport final septembre 2003 – Ministère de la jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche
- Etude du CLEMI – « Les jeunes et Internet » - Octobre 2003
- Rapport du CREDOC – « Les ados pris dans la toile » - Juin 2003
- Enquête du CREDOC – « La diffusion des technologies de l'information dans la société française », - novembre 2003
- Cybercarnet réalisé par le CLEMI (EDUCAUNET : programme d'éducation critique aux risques liés à l'usage d'Internet) – 2002
- Rapport du CIEM c/off Economica, Jeunes Médias Violences
- Priorité aux Copains, L'Ecole des Parents, Septembre 2003
- Les Médias, Francis Balle, PUF, 2004

SYNTHESE

Groupe de Travail « Familles et Loisirs »

L'adolescence se caractérise par un besoin et un désir d'indépendance, de distance prise à l'égard des règles édictées par le monde des adultes en général et par la famille et l'école en particulier, qui constituent son cadre de vie habituel.

Ainsi, ce qu'il est convenu d'appeler le « tiers-temps » constitue un temps privilégié pour faire l'apprentissage de l'autonomie, de la relation aux autres, de la découverte d'un univers, d'un mode de pensée et de vie, nouveaux et différents.

Le regard des adultes sur l'adolescence est rarement serein ou dénué d'ambiguïté: ils considèrent les adolescents avec leurs propres références ; tantôt ils optent pour le déni et le refus d'agir (c'est l'âge, cela passera...), tantôt pour une dramatisation excessive (son comportement est inadmissible, il faut faire quelque chose...) sans que ces réactions prennent en compte le sens des messages lancés par les adolescents.

Il y a donc une juste position à trouver, une position d'adulte, qui doit être en mesure de contenir, d'éduquer, de donner un cadre tout en comprenant qu'il est sain que les adolescents « bougent », s'affirment, s'expriment.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine des loisirs, perçu comme un temps de liberté, un « temps libre », durant lequel ils ont la possibilité de faire ce qu'ils veulent, en opposition au temps organisé de l'école.

Le groupe s'est alors attaché à formuler des propositions qui allient tout à la fois encadrement et souplesse, convivialité et formalisme.

Par ailleurs, à contrario du temps scolaire, le temps des loisirs ne dispose pas d'une institution référente aux missions clairement définies mais d'une multitude d'acteurs fondés à intervenir mais dont les actions peuvent manquer de cohérence et de lisibilité les unes entre les autres.

C'est ce qui a conduit le groupe à souhaiter, non une harmonisation des dispositifs qui risquerait d'aller dans le sens contraire de la découverte et de la complémentarité des actions, mais à formuler des propositions favorisant la mise en commun.

Enfin, il n'y a pas qu'une adolescence et qu'une politique en direction de la jeunesse. La maturité des groupes d'adolescents, les projets pédagogiques des acteurs, la situation et le contexte dans lesquels ces projets s'inscrivent, doivent être pris en compte notamment dans les aspects réglementaires et normatifs afin de contribuer à un véritable apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité.

LISTE DES PROPOSITIONS

- Propositions 1** Favoriser la mobilité des jeunes en milieu urbain par une carte jeune de transports
- Proposition 2** Favoriser la mobilité des jeunes en milieu rural
- Proposition 3** Elargir l'offre de logement aux jeunes temporairement éloignés de leur famille : « *la charte logement inter familles* »
- Proposition 4** Construire l'Europe de demain avec la jeunesse : « *Ados' Europe* »
- Proposition 5** Eduquer aux médias
- Proposition 6** Créer une signalétique positive pour l'ensemble des médias
- Proposition 7** Encourager les jeunes à lire la presse écrite
- Proposition 8** Organiser le réseau de jeunes médiateurs Internet : « *net - générations* »
- Proposition 9** Accompagner et soutenir les pratiques artistiques amateur des adolescents
- Proposition 10** Faire évoluer le cadre normatif applicable aux structures accueillant des adolescents dans le domaine des loisirs
- Propositions 11** Fonder la maison « virtuelle » des adolescents
- Proposition 12** Faciliter l'accès des adolescents aux loisirs au moyen d'un passeport loisirs
- ~ ~ ~ ~
- Proposition 13** Favoriser la pratique sportive des adolescents seuls et en famille
- Proposition 14** Soutenir les pratiques sportives des adolescents en situation de handicap